

POUR UN TOURISME ECO-RESPONSABLE DANS LES HÉBERGEMENTS DU VENTOUX

Le Ventoux n'est pas que l'un des grands monuments naturels de notre région, c'est aussi un site touristique de plus en plus fréquenté.

Sa renommée est un atout économique pour notre territoire mais c'est aussi, si nous n'y prenons pas garde, un facteur de dégradation de l'environnement.

Concilier nature et tourisme est une contrainte que nous devons assumer, pas seulement par un vague discours sur le tourisme durable mais par une pratique du développement durable, c'est-à-dire des gestes, des précautions, une conduite à tenir, qui implique chacun d'entre nous, que nous soyons touristes ou professionnels du tourisme.

Cette exigence est d'autant plus forte aujourd'hui que notre territoire prétend à un label Parc Naturel Régional porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux.

C'est la raison pour laquelle, le GAL Leader a retenu le projet du CME-CPIE des Pays de Vaucluse et d'AÉÉRÉ proposé à un groupe de gestionnaires d'hébergements touristiques pour promouvoir un tourisme éco-responsable. Qu'ils soient remerciés pour leur volontarisme et la promesse d'un large essaimage de leur exemple.

Jean-Baptiste Lanaspèze - Président du CME-CPIE des Pays de Vaucluse
Pierre Chenet - Président d'AÉÉRÉ

Conception

CPIE des Pays de Vaucluse – Centre Méditerranéen de l'Environnement - www.cme-cpie84.org
AÉÉRÉ (Association pour les Énergies Renouvelables et l'Écologie) - www.aere-asso.com

Les partenaires du projet

Les gestionnaires d'hébergements volontaires :

Maison d'Aurel - Philippe REIS > Aurel

Mas des Aubépines - Brigitte LEROY > Mazan

Camping intercommunal le Brégoux - Lionel DAVIN > Aubignan

Mas Java - Armelle et Jérôme BERTRAND-CHATARD > Mazan

Chalet « Le Dahut » Mont Serein - Martin PUECH > Beaumont du Ventoux

L'ASPA - Romain PAGES > Saint Christol

CoVe – La Communauté d'agglomération Ventoux – Comtat Venaissin

CCI Vaucluse – La Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse

SMAEMV - Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

ADT - L'Agence de Développement et de réservation Touristique - Vaucluse Tourisme



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Développer le tourisme durable : un enjeu régional

On entend par tourisme durable, un tourisme qui doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique, équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. Considéré comme un enjeu marginal il y a encore quelques années, le tourisme durable est aujourd'hui une préoccupation de plus en plus importante pour les Collectivités locales, l'Etat, les opérateurs touristiques et les touristes eux-mêmes.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus encore dans le Vaucluse, le développement du tourisme durable représente un enjeu majeur :

- alors que la hausse régulière de la fréquentation et les niveaux de population estivale extrêmement importants peuvent à terme menacer la qualité du patrimoine naturel et culturel qui font l'attractivité de notre département, le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement par l'ensemble des parties prenantes peut contribuer à maintenir une activité indispensable pour notre économie.
- alors que 75 % des clientèles touristiques françaises, allemandes ou britanniques déclarent accorder de l'attention aux démarches de tourisme durable, le développement de la qualité environnementale permet d'attirer durablement des clientèles exigeantes dans une compétition toujours plus forte entre régions touristiques.

Le guide « Pour un tourisme éco-responsable dans les hébergements du Ventoux » s'inscrit dans ce double enjeu en proposant d'aider les gestionnaires d'hébergements qui le souhaitent, à prendre le chemin du tourisme durable.

Objectif

Cet outil propose aux hébergeurs, sur le territoire du Ventoux, un dossier pédagogique simple d'utilisation. Il permet d'accéder à un premier niveau d'information et de sensibilisation, pour engager une première série d'actions et de pratiques simples et respectueuses de l'environnement. Il permet également de favoriser la communication en direction des clients afin qu'ils puissent acquérir des comportements éco-responsables. Dans un second niveau, les hébergeurs, le désirant, pourront se diriger vers des démarches plus exigeantes de type « éco-label » comme celle proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse.

Cet outil aborde les thématiques des déchets, de l'énergie, de l'eau, de la consommation durable, des déplacements et de l'écomobilité, du jardin et des espaces verts, des risques naturels.

Pour chaque thématique, nous allons avoir une partie concernant le contexte, une partie d'autodiagnostic simplifié afin que vous puissiez estimer votre engagement, une partie pour vous aider à l'élaboration de ce diagnostic, une partie se nommant « Les offres sur votre territoire » qui vous permettra d'avoir l'information pour mettre en place une action, une partie sur les gestes et les équipements qui pourront être mis en place dans votre hébergement, une partie avec « Des outils pour votre hébergement » qui sous la forme de propositions d'affichettes vous permettront d'informer le client, une partie sur les partenariats et les moyens qui sont à votre disposition pour vous engager et enfin une partie sur les labellisations existantes, des informations, leurs points forts et faiblesses éventuelles, les processus pour y accéder.

Ce document est aussi téléchargeable sur le site internet du CME-CPIE 84 et de l'AÉRÉ.

SOMMAIRE

Mon hébergement	3
Les déchets	5
L'énergie	19
L'eau	35
La consommation durable	47
Les déplacements / l'écomobilité	61
Le jardin / les espaces verts	73
Les risques naturels	85
Informez et mobilisez la clientèle	99
Des informations sur les démarches de labellisation existantes	100
Pour en savoir plus	103
Bibliographie	106

MON HÉBERGEMENT

NOM DE L'HÉBERGEMENT : _____

NOM DU PROPRIÉTAIRE / GÉRANT : _____

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

TYPE D'HÉBERGEMENT :

CHAMBRE D'HÔTES

HÔTEL

CAMPING

VILLAGE-VACANCES

GÎTES

AUBERGE DE JEUNESSE

LE NOMBRE DE CHAMBRES / EMPLACEMENTS CAMPING DE L'HÉBERGEMENT : _____

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'HÉBERGEMENT EN NOMBRE DE PERSONNES : _____

LA SURFACE DE L'HÉBERGEMENT : _____

PÉRIODE D'OUVERTURE

JANV FÉV MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

LES DÉCHETS

SOMMAIRE

le contexte	7
l'autodiagnostic	8
l'aide à l'autodiagnostic	9
les déchets sur votre territoire	10
les gestes et les équipements	13
des outils pour votre hébergement	15
les partenariats et les moyens	16

LE CONTEXTE

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Près de 3,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2010, pour une population de 4,9 millions d'habitants, soit l'équivalent de 740 kg/hab. (source ADEME). Cette même année, le département du Vaucluse produisait 30 % de déchets recyclables et organiques. 34 déchèteries desservent plus de 80% de la population, avec un apport moyen dans ces déchèteries de 191 kg/an/hab.

Dans le Vaucluse, ces déchets sont traités de différentes façons :

- En centres de tri pour les valoriser, les recycler. Seuls les déchets bénéficiant d'une collecte sélective peuvent y être traités.
- En centre de compostage pour transformer les déchets verts ou organiques en compost.
- En usine d'incinération pour les déchets non triés. L'incinération peut permettre une production d'énergie électrique ou de chaleur.
- En centre de stockage dans lesquels sont entreposés des déchets qui sont ni recyclés, ni incinérés.

La production de déchets des activités touristiques a un impact majeur sur l'environnement (l'augmentation de la quantité de déchets entraîne une augmentation des pollutions, dû à leur gestion). Optimiser la gestion des déchets constitue souvent l'une des premières étapes d'une démarche environnementale en s'appuyant sur plusieurs principes : réduire, réutiliser, recycler. Ainsi, gérer efficacement les déchets nécessite la mise en place d'une organisation particulière au sein de votre établissement.

réduire
réutiliser
recycler

• Les obligations générales des entreprises

Tout producteur de déchets est :

- responsable de leur élimination
- obligé d'assurer ou de faire assurer cette élimination en évitant des nuisances sur l'environnement
- obligé de valoriser les déchets qui peuvent l'être
- soumis à l'obligation de tri et de valorisation des déchets d'emballages dès que la production dépasse 1 100 litres par semaine

L'AUTODIAGNOSTIC

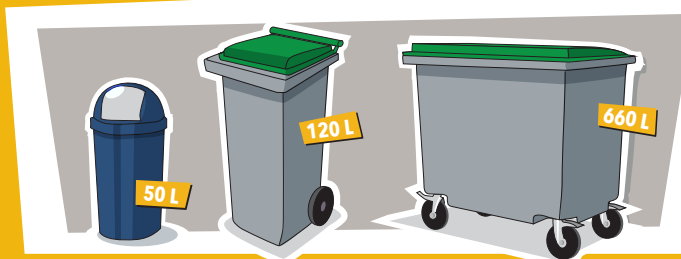
Les déchets dans votre établissement

Avez-vous mis en place le tri sélectif ?

 Oui Non

Quelle quantité de déchets jetez-vous chaque semaine (en litres) ?

*Estimez votre production de déchets.
Pour cela, vous trouverez ci-contre, des illustrations
qui vous permettront d'évaluer le volume de votre poubelle
et ainsi définir cette quantité.*



• quantité de verre ?

 0L 0 - 50L 50-100L 100-600 L + 600 L NSP

• quantité d'emballages recyclables (bouteilles en plastique, cartonnettes, journaux, briques alimentaires) ?

 0L 0 - 50L 50-100L 100-600 L + 600 L NSP

• quantité d'ordures ménagères non recyclables ?

 0L 0 - 50L 50-100L 100-600 L + 600 L NSP

• quantité de déchets de matières organiques compostables ?

 0L 0 - 50L 50-100L 100-600 L + 600 L NSP

Les clients ont-ils la possibilité de trier leurs déchets dans votre établissement ?

 Oui, par les moyens suivants : _____ Non

Existe-il un affichage incitant les clients à trier leurs déchets ?

 Oui Non

Pouvez-vous estimer la quantité de déchets triés par client et par an ?

Un peu

◀ 48 kg/client/an ▶

Beaucoup

L'AIDE À L'AUTODIAGNOSTIC

Les différents types de déchets

■ Les ordures ménagères

Déchets de tous les jours, jetés dans les poubelles d'intérieur (cuisine, salle de bain) et présentés à la collecte en sacs. Les ordures ménagères sont composées de :

- Déchets destinés au tri, au recyclage (emballages ménagers en verre, bouteilles en plastique, cartons, papiers ...)
- Déchets destinés à l'incinération
- Déchets de matières organiques, fermentescibles

■ Les encombrants

Ce sont des déchets occasionnels volumineux (meubles, literie...)

■ Les déchets verts

Issus de l'entretien des espaces verts (feuilles, branchages, tonte de pelouse, taille de haie petites écorces, broussailles, haies, plantes fanées, herbes...).

■ Les déchets ménagers spéciaux (non collectés et qui doivent être apportés à la déchèterie) :

Batteries, bouteilles de gaz, pots de peinture, solvants, piles, bombes aérosols avec symbole « produit dangereux ou inflammable », produits phytosanitaires, herbicides et insecticides, huiles de vidange usagées, chlore pour piscine...

■ Les déchets inertes

Les déchets inertes ne se dégradent pas et ne produisent aucune réaction chimique (pierres, parpaings, briques, carrelages, faïences, céramiques, bétons armés et non armés, tuiles, déchets en mélange ne contenant que des inertes, terres non polluées...).

■ Les textiles, les chaussures, les vêtements, linge de maison ou d'ameublement

Ils peuvent être déposés à la Ressourcerie du Comtat (marché gare de Carpentras) ou dans un point de collecte Relais. Des associations caritatives assurent également leur récupération.

■ Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

S'ils ne sont pas réutilisables, les DEEE sont prioritairement repris par les distributeurs dans le cadre de leurs obligations légales, notamment lors de l'achat d'un appareil neuf :

- reprise 1 pour 1 dans tous les cas ;
- reprise 1 pour 0 si dimensions extérieures du DEEE < ou = à 25 cm (lorsque la surface de vente dédiée aux EEE est > ou = à 400 m²).

Les déchèteries du territoire mettent en place une collecte sélective de DEEE. Ils se composent :

- de petits appareils en mélange (PAM) : téléphone portable, cafetière, matériel de bricolage ou jardinage, sèche-cheveux, rasoir électrique, robot ménager, jouet à piles ...
- d'écrans : télévision, ordinateur ...
- de gros électroménager hors froid (GEM hors froid) : lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, hotte, cumulus, four...
- de gros électroménager froid (GEM froid) : réfrigérateur, congélateur.

■ Les lampes et ampoules (tubes fluorescents, dits "néons", lampes fluocompactes, dites "basse consommation", lampes à iodures métalliques, lampes à LEDs...).

Le marquage "poubelle barrée" indique qu'elles sont recyclables. Les lampes à filament : "ampoules classiques" à incandescence, halogènes doivent être jetées à la poubelle.

■ Les dosettes, capsules de café individuelles en aluminium.

■ Les cartouches jet d'encre et laser d'imprimante, toners de photocopieurs.

Ces cartouches sont très polluantes en raison de certains de leurs composants : métaux et substances chimiques nocifs pour l'environnement.

■ Les huiles de friture, d'olive, de tournesol, de colza...

• Le point réglementaire

Pour d'avantage d'informations sur la réglementation en vigueur contacter :

- la communauté de communes ou l'agglomération compétente dans la collecte des déchets
- le Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- l'ADEME

LES DÉCHETS SUR VOTRE TERRITOIRE

Les traitements pour nos déchets, les filières de valorisation : le recyclage, la réutilisation, la réduction autour du Ventoux.

Comment est organisé le tri ?

■ Pour les bouteilles, les flacons en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires, les papiers, les journaux, les magazines et les petits cartons, suivant le mode de collecte mis en place sur votre territoire, vous pouvez avoir du porte à porte (vous déposez vos déchets en bordure du domaine public dans un sac jaune) ou bien vous devez les acheminer vers un point d'apport volontaire (PAV) sous forme de colonnes ou de bacs.



■ Pour les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles), vous devez les déposer dans un point d'apport volontaire (PAV) présent sur votre commune.

■ Pour les déchets dangereux de ménage (DDM) - déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - lampes et ampoules à basse consommation - les piles - le carton - les capsules de café - les cartouches et toner - les huiles de vidange - les gravats - le bois - les encombrants - les ferrailles, les végétaux, les textiles : vous devez les déposer dans les déchèteries de votre territoire.

■ Pour les encombrants, vous pouvez contacter la mairie de votre commune pour l'enlèvement.

BON À SAVOIR

Pensez au réemploi et la réutilisation des déchets, ils permettent de réduire la production et sont ainsi des opérations prioritaires de prévention.



- Pour les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), vous devez les déposer :
- chez un revendeur (grandes surfaces et magasins spécialisés) qui est tenu de reprendre votre matériel usager lors de l'achat d'un même matériel.
 - reprise 1 pour 1 dans tous les cas ;
 - reprise 1 pour 0 si dimensions extérieures du DEEE < ou = à 25 cm (lorsque la surface de vente dédiée aux DEEE est > ou = à 400 m²).
- en déchèterie (adresses ci-dessous). Adressez-vous aux gardiens.



■ La Ressourcerie du Comtat

Pour les articles pouvant être réemployés ou réutilisés (tout bien d'équipement tel qu'objet ou matière ayant un potentiel de réemploi ou de réutilisation) - *Vêtements femmes et enfants, puériculture, jouets, meubles, literie, électro-ménager, objets de décoration, vaisselle, literie, mobilier (canapé, armoire, table), électroménager (congélateur, réfrigérateur, lave linge, cuisinière), sanitaire (baignoire, chauffe-eau)...*

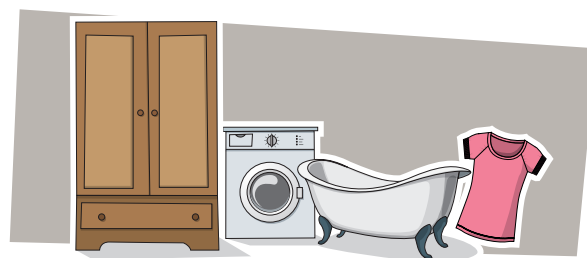
La Ressourcerie du Comtat collecte à domicile et en apport volontaire sur son site du Marché gare à Carpentras. Son objectif est de produire des déchets évités, de l'insertion professionnelle et du développement économique au bénéfice des habitants de son territoire d'intervention.

Marché gare - 2300 chemin de St-Gens, Batiment B, cellule 5 - 84200 Carpentras - Tél : 04 90 41 90 07

■ Pour les vêtements, les textiles, les chaussures, le linge de maison ou d'ameublement (TLC). Vous pouvez les déposer à la Ressourcerie du Comtat ou dans une colonne du Relais.

■ Pour les déchets organiques, ils peuvent faire l'objet d'un compostage individuel (cf. p14). Il permet de réduire le recours à l'incinération ou la mise en décharge et de limiter leur transport.

■ Pour toutes informations complémentaires contactez votre communauté d'agglomération ou votre commune.



Les adresses utiles de votre secteur

La CoVe (Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin)

1171, avenue du Mont Ventoux - 84203 Carpentras
www.ventoux-comtat.com
Tél : 04 90 67 10 13
Tél N°vert : 0800 04 13 11

Les déchèteries

• Aubignan - La petite Palud
Chemin des Ramières
Tél : 06 10 76 36 36
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h.

• Caromb - L'Orée du bois
Chemin du Bois
Tél : 04 90 62 39 30
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 18h.

• Malaucène
Route de Suzette
Tél : 04 90 65 13 96
Ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h ainsi que le mercredi et samedi après-midi de 13h30 à 17h30.

Les mini-déchèteries

Bédoin - Route de Crillon - actuellement fermée.

• Vacqueyras - Coste de Coa
Ouverte le vendredi de 9h à 12h et le 1er samedi du mois de 9h à 12h.

• Venasque - belle croix
Ouverte le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h et les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois de 8h à 12h.

La composterie

Quartier Valernes
84870 Loriol-du-Comtat
Tél : 04 90 65 71 96
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, et le samedi de 8h à 12h.
L'accès à la composterie est ouvert aux particuliers.

La Communauté de communes Pays Vaison Ventoux

BP 90 - 375 avenue Gabriel Péri - 84110 Vaison-La-Romaine
www.copavo.fr
Tél : 04 90 36 16 29

La déchèterie

• Vaison-la-Romaine
Quartier Sainte Catherine - Route d'Avignon (CD 977) - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél : 06 07 98 23 32
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 16h30 ou 17h30 du 1 mai au 31 octobre.

Communauté de communes Ventoux Sud

Quartier Mougne - 84390 Sault
<http://ccventouxud.blogspot.fr>
Tél : 04 90 64 15 29

Ordures Ménagères gérées par :
- La société SITA Sud, pour les communes de Blauvac - Malemort du Comtat - Méthamis - Mormoiron - Villes sur Auzon
800 HLM le plan Z.A.C - 84320 Entraigues sur la Sorgue
ou par
- Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) du pays d'Apt pour les communes d'Aurel - Monieux - Saint Trinit - Saint Christol - Sault.
Quartier Salignan BP 99 - 84403 Apt
www.sirtom-apt.fr
Tél : 04 90 04 80 21

Les déchèteries

• Villes sur Auzon
Route de la Sône
Tél : 04 90 70 08 92
Ouverte le lundi 14 à 17h, le mardi 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et 14h à 17h.

• Sault (gérée par le SIRTOM d'Apt)
Route de Lagarde d'Apt (départementale 245) - 84390 Sault
Tél : 04 96 16 05 05

Ouverte le lundi de 8h à 13h, le mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 13h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Communauté de communes Sorgues du Comtat (Pernes les Fontaines)

340, route d'Avignon
84170 Monteux
www.sorgues-du-comtat.com
Tél : 04 90 61 15 50 - 04 90 61 64 91

La déchèterie

• Pernes les Fontaines, La déchèterie intercommunale des Jonquières
Route de Velleron
84 210 Pernes Les Fontaines
Tél : 04 90 61 55 91
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 17h sans interruption.

Communauté d'agglomération Grand Avignon (Velleron)

Boulevard André Delorme
84000 Avignon
www.grandavignon.fr
Tél : 04 90 14 88 31

La déchèterie

• Velleron Minidéchetterie
Chemin de la Petite Bressy
Ouverture du lundi et mercredi de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 17h.

Communauté de communes Aygues - Ouvèze en Provence (Sérignan-du-Comtat)

Allée de Lavoisier - ZA Jonquier & Morelles - 84850 Camaret sur Aygues
www.cayguesouveze.com/organisation-services.html
Tél : 04 90 29 46 10

Les déchèteries

• Camaret sur Aygues
Route de Sérignan
Tél : 04 90 37 23 75
Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Sauf le mardi de 14h à 17h30.

BON À SAVOIR

POURQUOI RECYCLER ?

Le papier / le carton

Conditionné en balles et revendu dans les papeteries en France et en Espagne, il est transformé en pâte à papier pour être recyclé en emballage, papier d'impression, papier d'hygiène, cartons...

1 tonne de papier carton recyclé permet d'économiser : 1,410 tonne de bois, 48,2 m³ d'eau et 10,25 Mwh d'électricité.

L'acier

Récupéré et vendu à des aciéries où il est refondu. Le nouveau métal conditionné sous formes de bobines d'acier servira dans l'industrie ferroviaire, aéronautique, automobile ...

L'aluminium

Il est réutilisé pour la fabrication de boîtes de boissons (1 canette sur 3 provient d'aluminium recyclé).

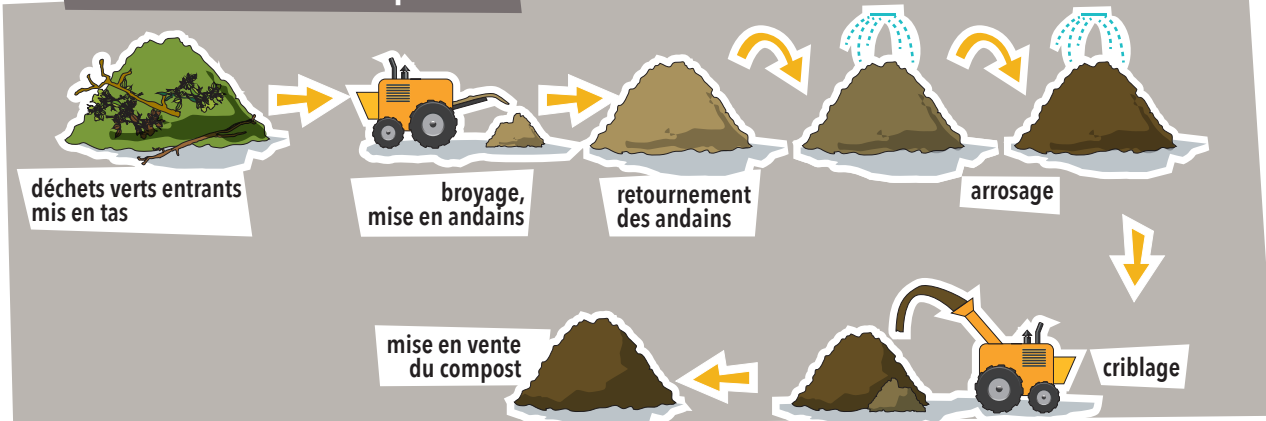
Le verre

Il est récupéré, broyé puis mélangé avec du sable, de la chaux et de la soude, il est ensuite fondu dans un four puis moulé pour reformer de nouveaux emballages. Les verres collectés sur la communauté, servent à la fabrication des bouteilles de Perrier (2 sur 3 sont fabriquées à partir de verre recyclé).

Les déchets verts

Ils sont orientés vers des composteries où ils sont triés puis broyés pour constituer des andains. Pendant 6 mois, les andains sont surveillés pour que la décomposition se fasse dans les meilleures conditions. Le résultat obtenu est un engrais naturel.

fonctionnement d'une composterie



LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

Bien trier

Pour l'hébergement en général

- Adaptez le tri des emballages au système de tri en place sur votre territoire.
- Intégrez dans les chariots de ménages des compartiments de tri ou des sacs de couleurs différentes. Plus la solution choisie sera simple et pratique pour le personnel, plus le tri sera efficace.
- Pour les DEEE, pensez à ramener les déchets vides de tout composants extérieurs.

Pour le bureau ou à l'accueil

- Mettez en place des poubelles qui ne recevront que le papier.
- Récupérez les piles des clients grâce à un petit récipient visible.
- Regroupez également les produits usagés qui peuvent être repris par le fournisseur : toners de photocopieuses, cartouches d'imprimantes...
- Mettez les cartons de côté dès la livraison des produits.

Pour le client

- Distribuez un sac de tri ou une plaquette explicative du tri à vos clients à leur arrivée.
- Dans les chambres ou les hébergements, disposez de plusieurs poubelles pour que les clients trient eux même leurs déchets. Au minimum, distinguer une poubelle emballages/papiers et déchets non recyclables. Pour les chambres équipées de mini-bars, prévoyez une poubelle pour le verre.
- Si les clients sont autonomes pour les repas (ex : camping), la mise à disposition de composteurs individuels, peut être encouragée.



Réduire votre production de déchets

- Evitez les objets à usage unique.
- Restreignez l'utilisation d'objets à usage unique et de produits jetables tels que les nappes en papier, les gobelets, les couverts en plastique, les verres à dents, les lingettes. Si vous ne pouvez pas faire autrement, remplacez systématiquement le plastique et le polystyrène par toute autre matière biodégradable et compostable.
- Préférez les bouteilles en verre (le verre est recyclable à l'infini pour un même usage).

Portion individuelle ou en vrac ?

- Evitez le conditionnement individuel. Préférez des produits sans emballages achetés en gros ou en vrac. Ils présentent des avantages économiques et environnementaux.

Pour les repas : utilisez des sucriers à bec verseur, du lait en pot, du beurre dans des beurriers, de la confiture dans un ravier...

Dans les chambres : utilisez des distributeurs rechargeables pour le savon, le gel douche ou le shampoing, cela permet une meilleure maîtrise des doses et les échantillons individuels sont source d'un gaspillage important.

Sur un plan économique, les portions individuelles sont largement plus chères. Les utilisations de produits en vrac imposent une attention toute particulière vis-à-vis de la réglementation sur l'hygiène.



LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

■ Utilisez moins de papier

Interrogez-vous sur les moyens d'optimiser la circulation d'informations sans accroître la quantité de papier utilisée (affichage aux points stratégiques, meilleur ciblage des listes de diffusion, recours aux télécommunications, mise à disposition d'un classeur de prospectus par chambre ou à l'accueil de l'établissement ...). Tirez profit de l'informatique et du courrier électronique.

■ Préférez les détergents concentrés (à acheter en gros) permettra d'allonger la durée de vie de votre emballage, et de réduire le nombre de produits acheté à l'année.

Revaloriser

■ Valorisez les déchets organiques

Vous pouvez composter les déchets de cuisine et les déchets verts. Le compostage de déchets organiques et verts permet de produire un amendement naturel de qualité pour le sol de votre jardin et donc de limiter l'utilisation de fertilisants chimiques.

Pour plus d'information, reportez-vous au guide pratique édité par la CoVe (un compostage... un geste fertile) : vous y trouverez les règles de base et les conseils pratiques pour réussir votre compost et bien l'utiliser.

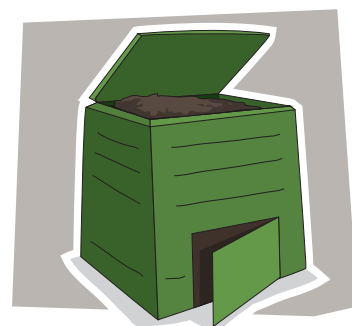
■ Donnez une seconde vie aux produits

Certains produits peuvent être réutilisés, et leur durée de vie sera ainsi prolongée. Les nappes, les serviettes et les draps usés peuvent être réutilisés comme chiffons de nettoyage.

■ Utilisez le recto des feuilles comme feuille de brouillon, cela permet d'économiser du papier.

Les équipements

- Achetez un composteur par le biais de votre intercommunalités. (cf. p16)
- Disposez dans les chambres, des poubelles de tri de petites tailles et de couleurs différentes.
- Achetez des sacs de différentes couleurs pour le tri.
- Équipez-vous de bac de tri sur roulettes de 120 à 600 litres.



■ Pour en savoir plus

Magestour – volet méthodes et connaissances - MC 16 - p.105

Site internet : www.magestour.com

DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

DÉCHETS

Les petits gestes quotidiens

*En vacance, je n'oublie pas,
je trie mes déchets*



LES PARTENARIATS ET LES MOYENS

Les dispositifs d'aide éventuels

Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin propose un composteur individuel aux habitants du territoire avec un manuel d'utilisation.

Adresse : 1171, avenue du Mont Ventoux
84203 Carpentras cedex
Site Internet : www.ventoux-comtat.com
Tél : N°Vert 0 800 04 13 11

Le SIDOMRA (complexe de valorisation des déchets) propose aux habitants des communes adhérentes deux modèles de composteurs :

- un modèle en bois traité autoclave (en sapin du Jura) de 565 litres.
- un modèle en plastique recyclé de 420 litres.

Et un bio-seau pour récupérer les déchets de la cuisine, un guide de compostage.

Adresse : 649 Av. Vidier - 84270 Vedène
Site Internet : www.sidomra.com
Tél : 04 90 31 57 40

Communauté de communes
Aygues Ouvèze en Provence
Elle met à disposition des habitants des communes un modèle de composteur.

Adresse : Allée de Lavoisier - ZA Joncquier & Morelles
84850 Camaret sur Aygues
Site Internet : www.cayguesouveze.com
Tél : 04 90 29 46 10

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)
Il met à disposition des habitants un composteur en bois livré avec un guide de compostage et un bioseau qui facilite le transport des déchets de la cuisine au composteur.

Adresse : Quartier Salignan BP 99 - 84403 Apt
Site Internet : www.sirtom-apt.fr
Tél : 04 90 04 80 21

Communauté de communes
Pays Vaison Ventoux
Elle met à disposition des habitants un composteur en bois.

Adresse : BP 90 - 375 avenue Gabriel Péri
84110 Vaison-La-Romaine
Site Internet : www.copavo.fr
Tél : 04 90 36 16 29



L'ÉNERGIE

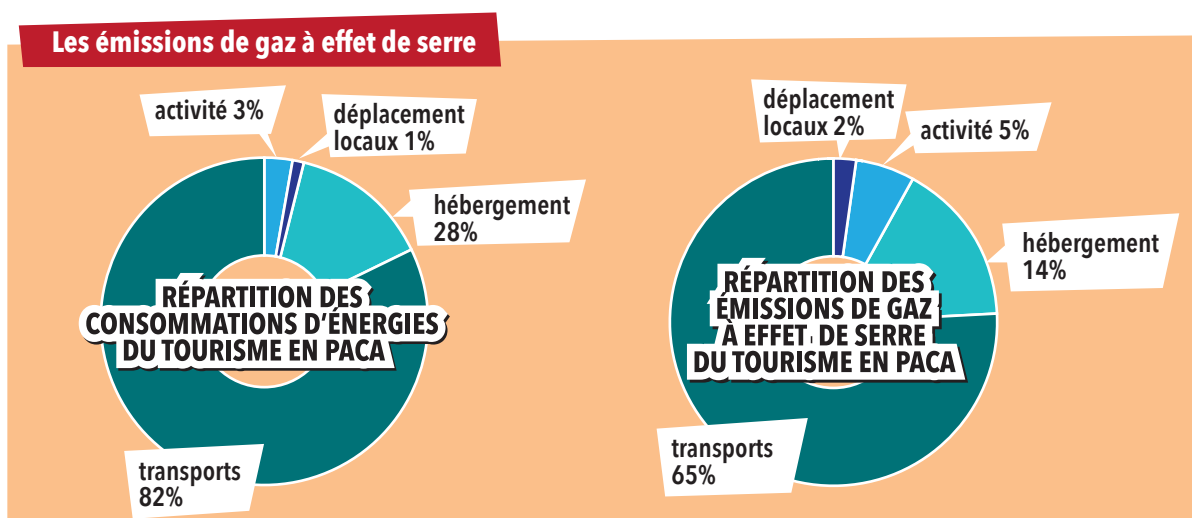
SOMMAIRE

le contexte	21
l' autodiagnostic	23
l'aide à l'autodiagnostic	26
les fournisseurs d'énergie sur votre territoire	28
les gestes et les équipements	29
des outils pour votre hébergement	33

LE CONTEXTE

La région Provence-Alpes-Côtes d'Azur ne produit que 11 % de l'énergie qu'elle consomme et elle importe plus de 50 % de son électricité des régions voisines.

A l'échelle régionale, la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont essentiellement dues aux transports, mais l'hébergement joue également un rôle non négligeable comme nous le montrent les graphiques ci-dessous.



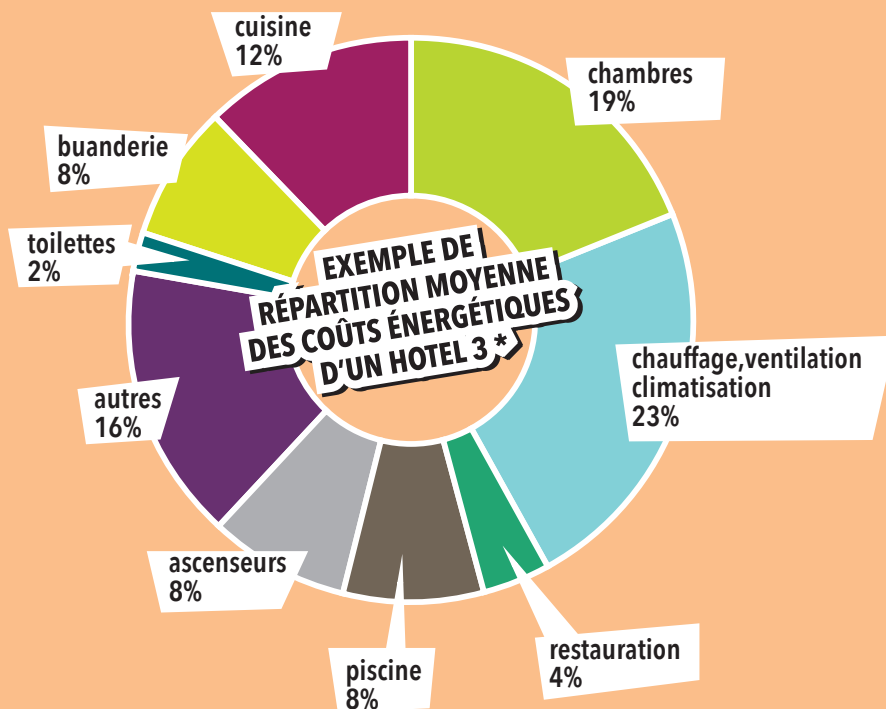
(Source : TEC. Sur la base de l'enquête CORDON 2010-2011)

Le secteur du tourisme consomme en moyenne dans le département du Vaucluse 4000 GWh sur une année (pour information 1 réacteur nucléaire produit environ 1300MWh) et il est responsable de l'émission de 0,87 millions de tonnes de CO₂ soit 221 Kg de CO₂ par séjour et 38 Kg en moyenne par nuitée.

1 000 kWh (kilowatt-heure) = 1 MWh (Mégawatt heure)

1 000 MWh = 1 GWh (Gigawatt heure)

La répartition des consommations d'énergie dans l'hébergement



(Source : IHEI)

L'enjeu pour les professionnels du tourisme est de limiter les consommations d'énergie pour une maîtrise des coûts et de s'engager ainsi dans la transition énergétique.

BON À SAVOIR

La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique. Concrètement, il faut faire des économies d'énergie, optimiser nos systèmes de production et utiliser le plus possible les énergies renouvelables.

L'AUTODIAGNOSTIC

L'énergie dans votre établissement

Détail de la consommation d'énergie par semestre pour l'année n-1

Puissance équipement (kW)	Consommation 1 ^{er} semestre		Consommation 2 nd semestre		Consommation totale n-1	
	Consommation énergétique	Coût (€)	Consommation énergétique	Coût (€)	Consommation énergétique	Coût (€) pour 1 an
Electricité						
Gaz						
Bois						
Fioul						



TOTAL (€)
Nombre de nuitées par année
Coût en énergie pour une nuitée (€ / nuitée)

Standards de consommation d'énergie :

	Bon	Mauvais
Hôtel éco *	3 € / nuitée	6 € / nuitée
Hôtel de luxe ****	5 € / nuitée	12 € / nuitée
Restaurant	0,06 € / repas	0,12 € / repas
Camping ¹	0,6 € / nuitée	1 € / nuitée
Chambre d'hôte	4 € / nuitée	8 € / nuitée

¹ Cas de campings ouverts en saison estivale.

Attention : ces données n'ont qu'une valeur indicative. L'essentiel est de suivre l'évolution de ses consommations.

Avez-vous mis en place un suivi des consommations d'énergie ?

Oui Non

Existe-il un affichage ou une documentation incitant les clients à économiser l'énergie ?

Oui Non

Si oui, où est situé cet affichage ? : _____

Votre établissement est-il équipé de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ?

Oui

Non

Le chauffage

Mode de chauffage et types de locaux

Avez-vous mis en place un entretien annuel de vos équipements de chauffage ?

Oui

Non

Dans le cas d'un chauffage central, avez-vous isolé vos tuyaux du circuit hydraulique ?

Oui

Non

Vos locaux sont-ils climatisés, et si oui quelle surface associée ?

Oui

Non

Si oui : _____

Comment est gérée la température dans vos locaux ?

	Thermostat / programmation	Libre accès
Chambres		
Pièces collectives		
Restaurant		

Dans le cas des chambres, un thermomètre est-il mis à disposition de vos clients ?

Oui

Non

En moyenne quelle est la température ambiante des pièces en °C ?

• En hiver

17°

18°

19°

20°

21°

22°

23°

24°

• En période inoccupée

8°

9°

10°

11°

12°

13°

14°

15°

16°

17°

18°

19°

20°

21°

22°

• En été

17°

18°

19°

20°

21°

22°

23°

24°

25°

26°

27°

28°

29°

30°

Comment est isolé votre bâtiment ?

	Type d'isolant	Épaisseur / Performance	Année de mise en œuvre
Toiture			
Murs			
Fenêtres			

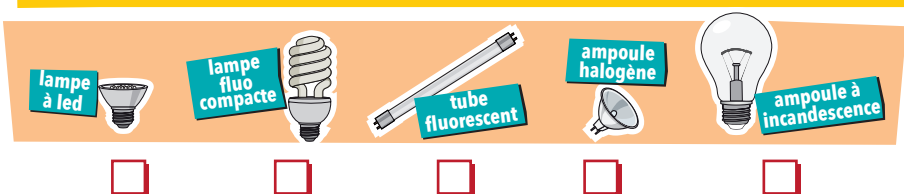
En cas de travaux partiels (isolation mur nord, changement d'une partie des fenêtres...), merci de préciser :

L'électricité spécifique

La consommation en électricité spécifique correspond à la consommation électrique hors chauffage et eau chaude.

L'éclairage

Majoritairement quels sont vos équipements d'éclairage :



Avez-vous mis en place des dispositifs visant à créer des économies d'énergie au niveau de l'éclairage ?
(Minuterie, détecteurs de mouvements, sensibilisation dans les chambres...).

Oui, par les moyens suivants _____

Non

Avez-vous programmé le remplacement des éclairages non économes ?

Oui

Non

Les équipements

Les appareils dans les chambres (télévisions, réfrigérateurs) sont-ils éteints entre deux occupations ?
(Et non sur le mode veille).

Oui

Non

Classe énergie de vos équipements :

A+++

A++

A+

A

B

C

D

Pour le renouvellement de vos équipements intégrez-vous les critères de performance énergétique ?

Oui

Non

L'AIDE À L'AUTODIAGNOSTIC

Estimer votre consommation d'énergie

La puissance de votre compteur d'électricité

Il s'agit de la puissance d'abonnement souscrite.

Recherchez au verso de votre facture dans la rubrique les caractéristiques de votre tarif. La puissance peut aller de 3 à 18 kVA (Kilo Volt Ampère) selon les besoins en puissance comme l'indique le tableau ci-dessous. La plupart des hébergés ont des abonnements de 6 à 12 kVA.

Abonnement 6 kVA

Éclairage, appareils de petite puissance + un appareil important (machine à laver, cuisinière, lave-vaisselle...). Production d'eau chaude sanitaire et de chauffage électrique (petits volumes).

Abonnement 9 kVA

Faire fonctionner en même temps deux appareils importants. Production d'eau chaude sanitaire et de chauffage électrique (besoin famille de 4 personnes maison 100m²).

Abonnement 12 kVA

Faire fonctionner en même temps plusieurs appareils importants (lave linge, lave vaisselle, four, fer à repasser...). Permet la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage électrique (besoin famille de + de 5 personnes maison > 100m²).

Comment mesurer votre consommation annuelle d'électricité ?

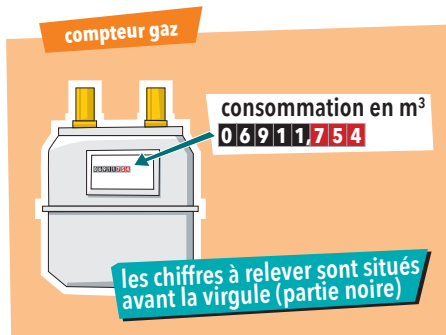
Il s'agit de la quantité d'électricité que vous avez consommée sur une année pleine.

Pour la calculer, il faut additionner l'ensemble des consommations indiquées sur vos factures durant une année. Or, les factures sont quelquefois basées sur des estimations de consommation. Pour votre calcul, il est important de vous baser sur vos consommations réelles.

Il existe des options de tarifications heures creuses/heures pleines qui permettent de profiter d'un prix avantageux à certaines heures de la journée pour faire fonctionner vos appareils. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'énergie.

Pour obtenir des informations concernant la lecture de votre compteur, consultez le site suivant : www.particuliers.edf.com

Comment mesurer votre consommation de gaz et/ou de fioul ?



■ Pour le gaz vous pouvez relever votre consommation comme indiqué ci-contre.

■ Pour le fioul, deux options existent selon que vous ayez ou non un compteur.

Option n°1 : si vous avez un compteur en litres, vous pouvez calculer votre consommation (par soustraction) en notant régulièrement les chiffres sur celui-ci, ou en vous basant sur vos factures.

Option n°2 : si vous n'avez pas de compteur, on utilisera alors un système de jauge. En mesurant la hauteur de fioul restant dans la cuve, on pourra ainsi évaluer votre consommation de fioul.

Pour mesurer la hauteur de fioul restant, improvisez une jauge avec un bâton suffisamment grand pour qu'il touche le fond de la cuve. Mesurez alors la hauteur de fioul grâce à la trace obtenue sur le bâton.

Pour plus de précisions, contactez votre fournisseur d'énergie qui vous informera sur le détail de vos factures.

Comment mesurer votre consommation de bois ?

Les consommations de bois bûches se mesurent en stères.

Un stère de bois correspond à un volume d'1m³ apparent dans le cas de bûches d'un mètre de long.

BON À SAVOIR

Pour vous aider à choisir l'énergie de chauffage pour vos locaux, consultez l'argus du prix des énergies sur le site :

www.ajena.org



LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE SUR VOTRE TERRITOIRE



EDF

Adresse : 1630, Av Croix Rouge - 84000 Avignon
Tél : 08 99 19 52 68
Site Internet : www.les-horaires.fr/84000/Avignon/EDF-AVIGNON-1630-avenue-de-la-croix-rouge,146859.html



Powéo Direct énergie

Adresse : ZI Oseraie - 84130 Le Pontet
Tél : 04 90 25 76 58
Site Internet : www.direct-energie.com



Enercoop PACA

Adresse : 28, Bd National - 13004 Marseille
Tél : 04 86 11 04 62
Site Internet : www.enercoop-paca.fr



GDF Suez

Tél : 09 69 32 43 24
Site Internet : www.gdfsuez-dolcevita.fr/portailClients/appmanager/portail/clients

Alterna

Adresse : 75, Bd Haussmann - 75008 Paris
Tél : 0 810 105 205
Site Internet : www.alterna-energie.fr

Antargaz

Tél : 0 805 509 509
Site Internet : www.antargaznaturel.fr

Lampiris

Adresse : 5, rue du Helder - 75009 Paris
Tél : 0 800 941 931
Site Internet : www.lampiris.fr

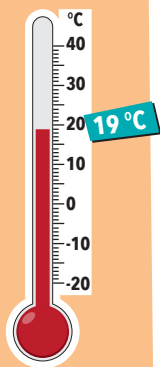
Pour plus d'informations, consultez le site
www.energie-mediateur.fr

LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

Les gestes côté chauffage

Température idéale dans les pièces à vivre



- Baissez la température de chauffage de 1°C génère en moyenne une diminution de 7 % de la facture de chauffage.
- Surveillez la température dans les pièces à l'aide d'un thermomètre.
- Baissez le thermostat quand l'habitat est inoccupé et adaptez les températures en fonction des pièces (19°C dans les pièces à vivre, 17°C dans les chambres).
- Mettez le chauffage en mode hors gel en cas d'absence de plus de 2 jours.
- Soyez attentif au confort thermique et à la sensation de parois froides (opter pour le bois plutôt que le carrelage).

Quel entretien pour les équipements de chauffage :

- L'entretien de la chaudière et le réglage de la température tous les ans permettent de diminuer de 5 % la consommation.
- Purgez régulièrement les radiateurs hydrauliques et débouchez le circuit de chauffage pour améliorer la performance de chauffage.
- Dépoussiérez les radiateurs c'est jusqu'à 10 % d'économie d'énergie.
- Isolez des tuyaux du circuit de chauffage avec des manchons en mousse pour limiter les pertes de chaleur.

Pourquoi isoler mes locaux ?

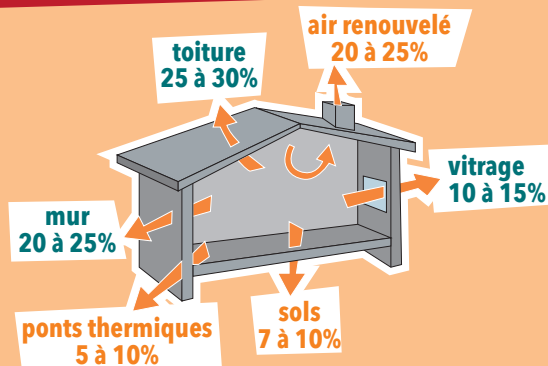
Une rénovation doit être planifiée dans le bon sens selon les priorités suivantes :

- une isolation performante
- une ventilation adaptée : mécanique ou naturelle
- un chauffage efficace : la puissance des appareils sera fortement réduite après l'isolation

Les gestes côté froid

- Dimensionnez bien les appareils de froid en fonction des besoins.
- Vérifiez la température du réfrigérateur (+5°C) et du congélateur (-18°C).
- Dégivrez les appareils tous les 3 mois.
- Nettoyez la grille à l'arrière de l'appareil tous les ans.
- Pensez à l'implantation des appareils : plus les pièces sont chauffées plus ils ont besoin d'énergie.
- Ne laissez pas rentrer la chaleur dans votre bâtiment, ventilez la nuit et fermez la journée.

Perte de chaleur d'une maison non isolée



Adopter
les bons gestes
éco-énergie

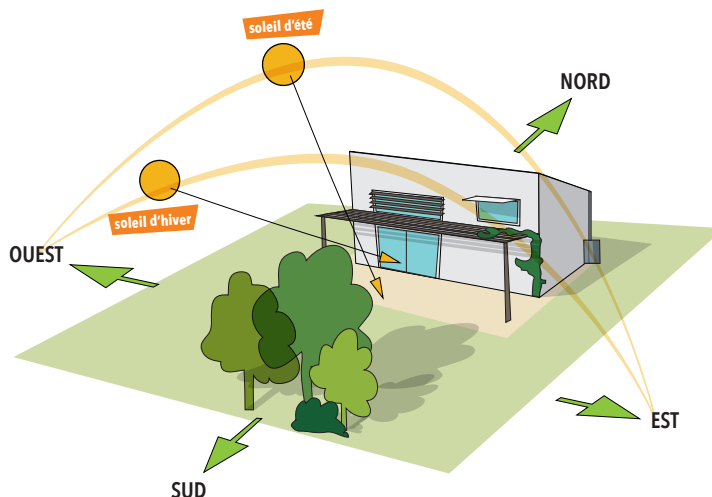
C'est la
cauluse
attitude

Les équipements pour bien gérer votre chauffage et votre climatisation

Comment contrôler la température de vos locaux :

- Utilisez un thermostat d'ambiance pour maintenir à température constante des pièces. Cela réduit de 15 % la facture de chauffage.
- Équipez vos radiateurs hydrauliques de vannes thermostatiques pour régler la température pièce par pièce.
- Mettez en place une programmation des thermostats.
- Pour la climatisation ne dépassez pas 3 à 5°C d'écart avec l'extérieur.
- Utilisez la végétation caduque qui ombrage la façade et a un effet de coupe vent.

Afin d'éviter l'usage de la climatisation, protéger les ouvertures au Sud par des pare-soleil (persiennes, treilles végétales, casquettes...).



isolation intérieure

AVANTAGES

peu onéreux
la plus pratiquée
permet un réchauffement rapide de l'air

isolation extérieure

permet de profiter de l'inertie des murs
réduit les ponts thermiques
protège les murs des chocs thermiques
pas de diminution de surface habitable

isolation intérieure

INCONVÉNIENTS

traite difficilement les ponts thermiques
consomme de l'espace habitable
supprime l'inertie du mur

isolation extérieure

onéreux
plus difficile à mettre en oeuvre

La densité d'un matériau est importante car elle définit sa capacité à accumuler des calories et à les restituer ultérieurement. Un matériau à forte inertie favorise donc le confort d'été.

Les ponts thermiques correspondent à des discontinuités de la barrière isolante par lesquelles la chaleur peut s'échapper.

Les équipements pour un bon éclairage

A chaque besoin son éclairage !

Avant de remplacer une ampoule ou d'en installer de nouvelles, posez-vous la question de l'efficacité lumineuse recherchée.

Le flux lumineux, ou rendement lumineux, est la quantité totale de lumière émise, par seconde, par une source lumineuse, son unité est le lumen (lm).

Donc, quand vous achetez une ampoule, soyez attentif à son efficacité lumineuse en lumen par watt. Plus l'efficacité lumineuse est importante plus ampoule éclairera pour une consommation d'énergie faible. Par exemple, une lampe basse consommation produit 750 lumen pour 15 watt en moyenne ce qui fait une efficacité lumineuse de 50 lumen/watt.

Catégorie	L'efficacité lumineuse en Lumen / watt
Lampe à incandescence	5 à 20
Lampe halogène	15 à 25
Diode électroluminescente	25 à 70
Lampe fluocompacte	45 à 60
Lampe fluorescente	50 à 100

Selon les tâches visuelles, différents niveaux d'éclairage sont préconisés.

On distingue généralement :

Tâches visuelles	Surface de la zone à éclairer (m ²)	Flux lumineux préconisé (lm)
Orientation dans les couloirs	5	500 lm
	10	1000 lm
	15	1500 lm
Se déplacer dans un escalier, manger, jouer...	5	1000 lm
	10	2000 lm
	15	3000 lm
Cuisiner, écrire, lire...	5	2000 lm
	10	4000 lm
	15	6000 lm

Un équipement simple contre les veilles

Même en veille, voire simplement branchés, les appareils électriques consomment de l'énergie.

Voici quelques exemples :

Appareils	Puissance veille (W)	Durée veille (h/j)	Consommation (kWh/an)	Coût annuel (€)
Télévision	10	20 h/j	73	9,50
Lecteur DVD	10	22 h/j	80	10,40
Chaîne Hi-Fi	10	22 h/j	80	10,40
Décodeur	16	24 h/j	140	18,20
Ensemble PC	30	20 h/j	215	27,95
Micro-onde	5	24 h/j	43	5,60
Radio-réveil	2	24 h/j	17	2,30
Console de jeu	1,5	22 h/j	12	1,60
Four de cuisine	4	22 h/j	32	4,20
		total	692	90,15

Pour limiter la consommation des veilles, pensez à équiper vos appareils de multiprises à interrupteur.

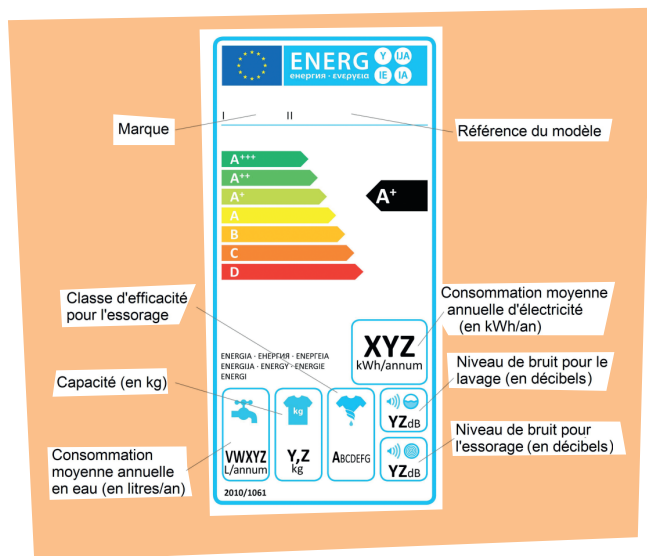
Un équipement pour le quotidien

Pour limiter vos dépenses énergétiques, pensez à :

- Faites entrer un maximum de lumière naturelle dans vos pièces, en privilégiant les murs clairs qui réfléchissent la luminosité.
- Utilisez un éclairage à détection automatique.
- Évitez les lampes halogènes.
- Remplacez les ampoules à filament par des ampoules basse consommation, fluocompactes.
- Mettez en place des systèmes de minuterie, dans les pièces éclairées longtemps.
- Équipez votre structure d'appareils électriques de qualité, techniquement très performants et qui ont une longue durée de vie.

■ Avant tout achat d'équipement, visitez le Guide top ten sur le site www.guide-topten.fr

- Lisez les étiquettes sur appareils.
- Consultez les indications présentes sur l'emballage des lampes.



BON À SAVOIR

Les énergies renouvelables dans l'hébergement

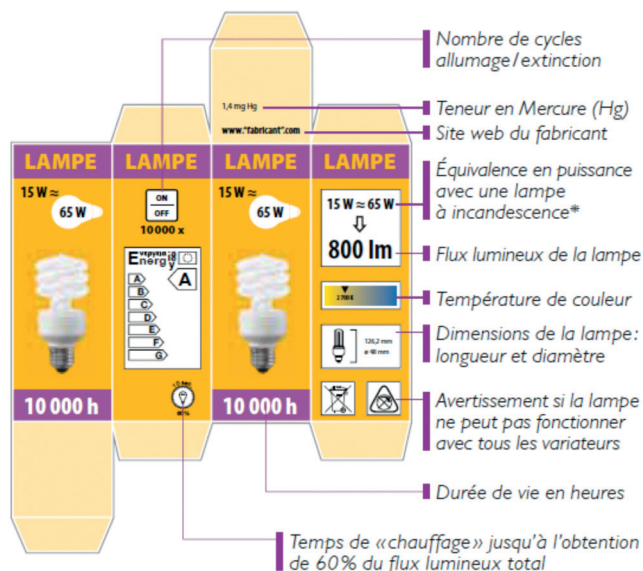
L'eau, le soleil, le vent, la biomasse, la terre, ces sources d'énergies représentent moins de 8 % de notre consommation d'énergie primaire en France (2010). En 2020, suite au Grenelle de l'environnement et aux engagements européens, l'objectif serait d'atteindre les 23 %. Pour cela, il va falloir réduire de façon importante notre consommation énergétique et utiliser dans nos hébergements les différentes techniques à notre disposition : le photovoltaïque, le solaire thermique hautes températures, le petit éolien, les chaudières et les poêles à bois, la géothermie et la pompe à chaleur... Les Espaces Info Énergie vous informeront gratuitement, de manière neutre et indépendante, sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Espace Info-Energie (EIE) de la COVE (Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin) - Association AERE
1171 avenue du Mont Ventoux - 84200 Carpentras
Tél : 04 90 36 25 09

Espace Info-Energie (EIE) Nord Vaucluse (Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux) - Association CEDER
Avenue Gabriel Péri - 84110 Vaison la Romaine
Tél : 04 90 36 39 16

Pour en savoir plus

Magestour - volet meilleures technologies disponibles
MTDO 4 - p.29
Site internet : www.magestour.com

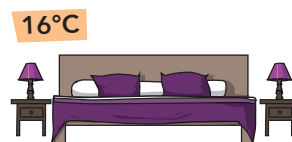
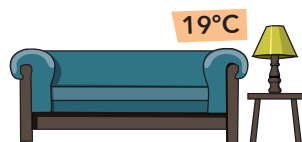
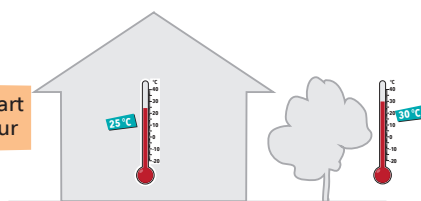


*Indication non obligatoire.

ÉNERGIE

Les petits gestes quotidiens

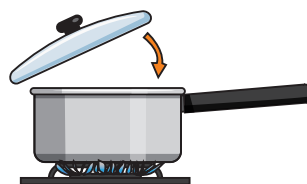
GESTE 1
Ne dépassons pas 3 à 5°C d'écart
avec l'extérieur



GESTE 2
Adaptons la température
aux différentes pièces de l'établissement en hiver

GESTE 3

En utilisant un couvercle
nous pouvons réduire de façon significative
la consommation en énergie



GESTE 4

Pensons à éteindre les lumières
dans les pièces inoccupées
et faisons entrer un maximum
de lumière naturelle dans nos pièces

A teal speech bubble graphic with a white outline, pointing downwards. The text 'L'EAU' is centered inside the bubble.

L'EAU

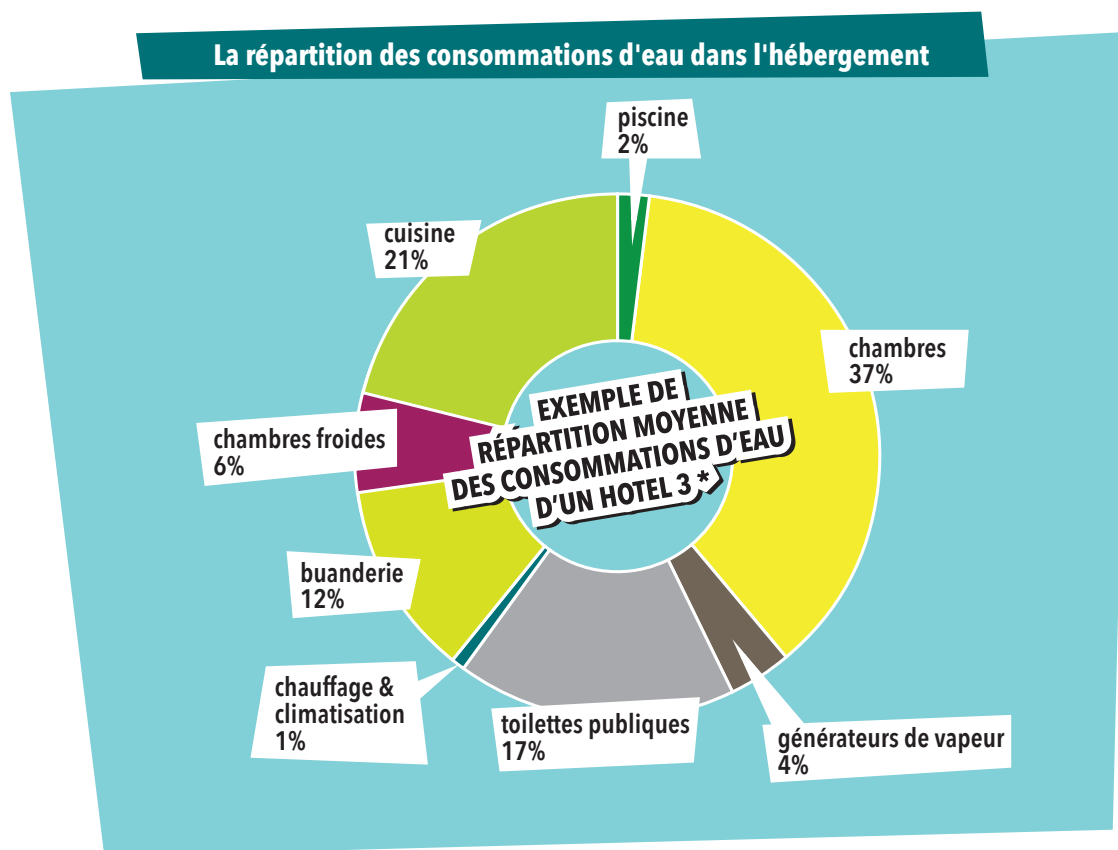
SOMMAIRE

le contexte	37
l'autodiagnostic	38
l'aide à l'autodiagnostic	40
l'eau sur votre territoire	41
les gestes et les équipements	42
des outils pour votre hébergement	44

LE CONTEXTE

En France, sur les 34 milliards de m³ d'eau douce prélevés dans la milieu naturel, 1,44 milliard de m³ sont consommés lors des usages domestiques (Source : Agence de l'Eau). Ce bilan global, en apparence rassurant cache une réalité de situations régionales, locales et saisonnières hétérogènes et parfois difficiles.

L'importance du tourisme dans notre région amène à prendre en considération l'usage de cette ressource. Les chiffres sont éloquentes, un touriste utilise 4 fois plus d'eau que le citoyen moyen. La fréquentation touristique provoque une surconsommation d'eau qui pourrait, à terme, menacer tout l'écosystème.



L'AUTODIAGNOSTIC

Consommation d'eau

Détail de la consommation d'eau par trimestre pour l'année n-1

Détail des mois de l'année n-1	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 9 mois	9 mois à 12 mois
Consommation (en m ³)				

Quelle est votre consommation annuelle en eau (année n-1) ? /m³

Estimez votre consommation d'eau

Consommation d'eau (calcul réalisé sur la base d'un taux de remplissage annuel de 80%, pour un hébergement sans lingerie, ni piscine, mais avec chauffage et quelques espaces climatisés)

Consommation d'eau (l/nuitée)	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais
4 à 50 chambres	<260	260-300	300-350	>350
50 à 150 chambres	<350	350-400	400-480	>480

Source : calcul basé sur les données IHEI. Ces données doivent être utilisées avec précaution puisqu'elles peuvent ne pas être applicables à votre situation.

Où vous situez-vous ? Votre consommation (en litres/nuitée) :

150 200 250 300 350 400 450 500 550 600

Suivez-vous vos consommations d'eau de manière à déceler rapidement des éventuelles fuites de la robinetterie ?

Oui Non

L'établissement dispose-t-il d'une piscine ?

Oui Non

Votre établissement dispose-t-il d'un récupérateur d'eau de pluie ?

Oui Non

Votre établissement dispose-t-il d'un accès à un point de prélèvement (puits, canal de Carpentras) :

Oui Non

Existe-il un affichage ou une documentation dans l'établissement incitant les clients à économiser l'eau ?

Oui Non

Vos équipements

Dans le cadre du renouvellement de vos équipements intégrez-vous le critère de consommation d'eau dans votre choix ?

Oui Non

Salles de bain / sanitaires

Vos chambres sont-elles plutôt équipées de :



Dans le cas du camping, les douches sont-elles équipées de minuteries ?

Oui Non

Moyens pour économiser l'eau :

Taux d'équipement des robinets et pommeaux de douches en économiseur d'eau :



Taux d'équipement des chasses d'eau avec double débits ou arrêt manuel :



Autre initiatives :

Le lavage du linge

Votre équipement de lavage, est-il adapté à vos besoins ? (Par exemple capacité machine supérieure)

Oui Non

Quel est le taux de remplissage par cycle de lavage ?



Quelle est la fréquence de nettoyage des serviettes de bain ?

Tous les jours

Tous les jours

Les clients choisissent eux même de la durée d'utilisation de leurs serviettes

La cuisine

Taux d'équipement des robinets en économiseur d'eau :



Autre initiatives :

Le lavage de la vaisselle

Votre lave-vaisselle, est-il adapté à vos besoins ? (Par exemple capacité machine supérieure)

Oui Non

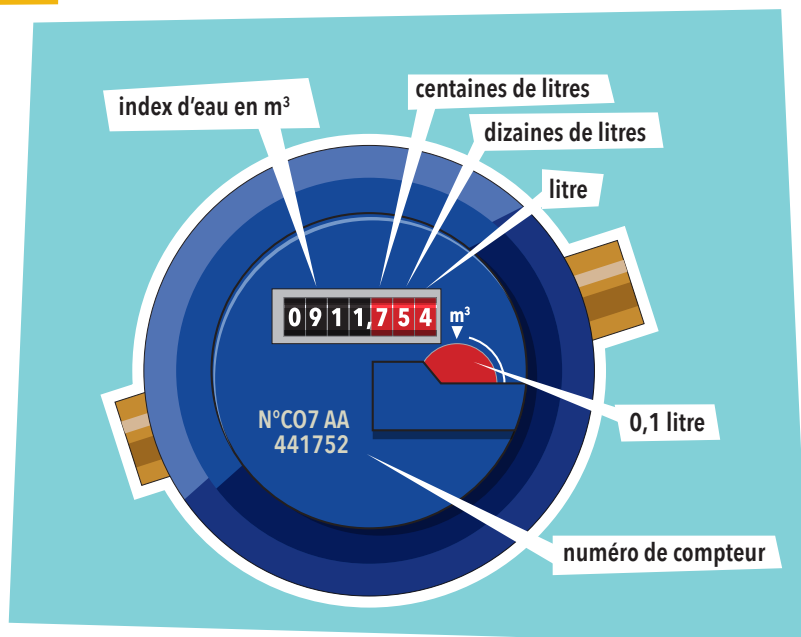
Quel est le taux de remplissage par cycle de lavage ?



L'AIDE À L'AUTODIAGNOSTIC

Bien suivre sa consommation d'eau

Mettre en place un suivi des consommation d'eau, en relevant le compteur tous les mois, cela permet de repérer rapidement les fuites. A défaut, un suivi régulier de votre facture est indispensable.



BON À SAVOIR

Les fuites d'eau peuvent coûter cher

Robinet qui suinte	0,1 litre / heure	1 m3/an	3€
Petit goutte à goutte	0,5 litre / heure	5 m3/an	15€
Robinet qui goutte	3,5 litres / heure	35 m3/an	105€
Fuite légère de chasse d'eau	3 litres / heure	30 m3/an	90€
Filet d'eau au robinet	10 litres / heure	90 m3/an	270€
Chasse d'eau qui coule	30 litres / heure	250 m3/an	750€

(Estimation approximative du coût)

Economiseur d'eau pour robinet



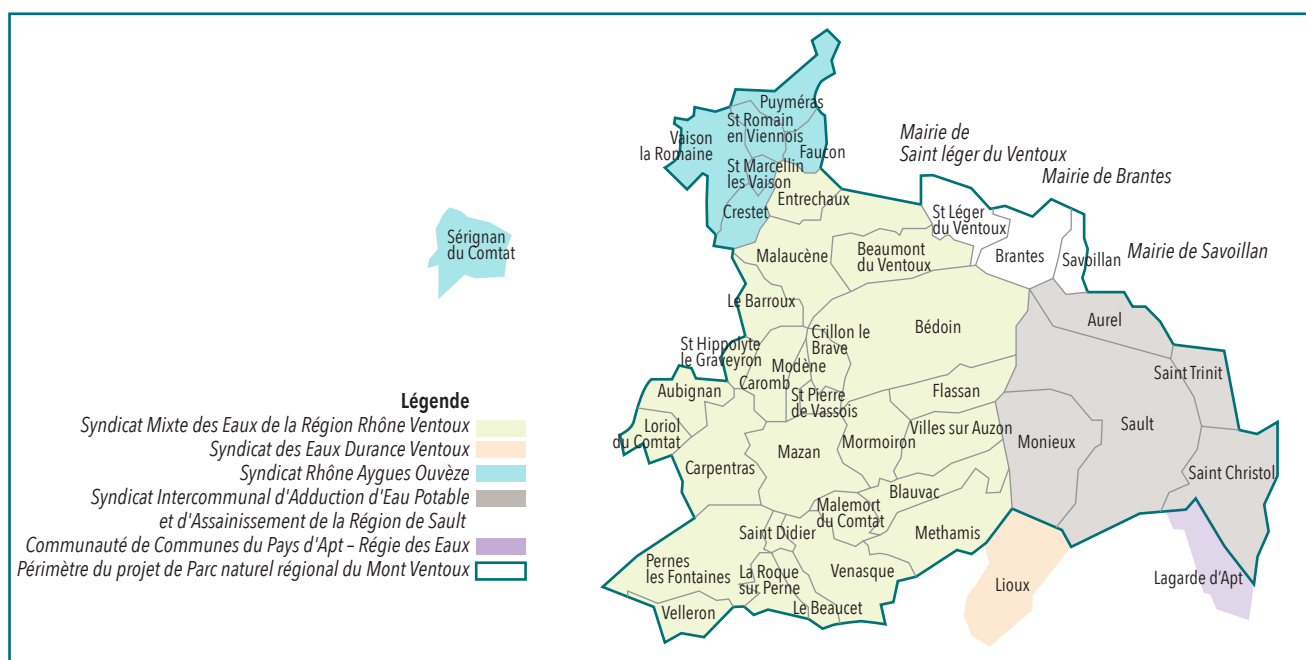
L'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE

D'où vient l'eau ?

L'eau est une ressource précieuse en Provence, entre excès et rareté. Le tourisme, comme les autres secteurs d'activité, est consommateur d'eau, d'autant plus que le climat méditerranéen exige pour les visiteurs de disposer d'eau pour se rafraîchir en été.

Mais d'où vient l'eau que nous consommons ?

Les nappes alluviales du Rhône et de la Durance sont les sources principales d'approvisionnement du Vaucluse.
Site des syndicats du Vaucluse : www.eaupotable-vaucluse.fr



Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Adresse : 2- 4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél : 04 72 71 26 00
Délégation PACA
Tél : 04 26 22 30 00
Site Internet : www.eaurmc.fr

Association Syndicale du Canal de Carpentras

Adresse : 232, Bd Frédéric Mistral
84200 Carpentras
Tél : 04 90 63 10 73
Site Internet : www.canaldecarpentras.com

Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône-Ventoux

Adresse : 595, chemin de l'Hippodrome BP 22
84201 Carpentras Cedex
Tél : 04 90 60 81 81
Site Internet : www.rhone-ventoux.fr

Syndicat des Eaux Durance Ventoux

Adresse : 29, chemin du Pont
B.P. 18
84460 Cheval-Blanc
Tél : 04 90 06 68 68
Site Internet : <http://syndicat-du-rance-ventoux.fr>

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault (SIAEPA)

Adresse : quartier Mougne
84390 Sault
Tél : 04 90 64 19 95

Syndicat Rhône Aygues Ouvèze

Adresse : 32, Cours Maurice Trintignant BP 36
84290 Sainte Cécile les Vignes
Tél : 04 90 30 16 18

Communauté de Communes du Pays d'Apt - Régie des Eaux

Adresse : maison de la Boucheyrone
84400 Apt
Tél : 04 90 74 65 71
Site Internet : www.cc-paysapt.fr

Mairie de Savoillan

Adresse : le village
84390 Savoillan
Tél : 04 75 28 80 97

Mairie de Brantes

Adresse : le village
84390 Brantes
Tél : 04 75 28 09 46

Mairie de Saint léger du Ventoux

Adresse : le village
84390 Saint-Léger-du-Ventoux
Tél : 04 75 28 02 27

LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

La salle de bain

- Suggérez des douches courtes. Prendre une douche de 5 min. consomme en moyenne 80 litres, un bain représente 200 litres.
- Proposez aux clients de laver leurs serviettes de toilettes seulement lorsque cela est nécessaire, tous les trois jours.
- Un bon brossage des dents dure entre 2 à 3 minutes : pensez à fermer le robinet pendant que vous vous brossez les dents et utilisez un verre à eau.
- Sensibilisez les clients à ces gestes économes.
- Détartrez régulièrement (en fonction de la dureté de l'eau) les sanitaires pour éviter l'apparition de fuites.
- Vérifiez périodiquement les réservoirs des toilettes (verser un colorant dans le réservoir, si l'eau de la cuvette change de couleur, il y a une micro-fuite).

La cuisine

- Sensibilisez les clients à ces gestes économes.

Le lavage (linge et vaisselle)

- Les machines à laver le linge et la vaisselle consomment la même quantité d'eau à chaque cycle de lavage. Il est donc important de les faire fonctionner à pleine charge.
- Ne laissez pas couler l'eau pendant que vous nettoyez la vaisselle ou le linge et utilisez un bac d'eau pour nettoyer les aliments. L'eau récupérée peut servir à arroser vos plantes.
- Pour le nettoyage des surfaces et des sols, utilisez des chiffons en microfibre plutôt que des éponges ou autres : plus efficace, pas de rinçage, pas de trace.
- Optez pour des produits « écologiques » labellisés NF environnement... Sans phosphates.

Les équipements

- Pensez à augmenter le nombre de sous-compteurs par unité d'hébergement.
- Pensez à limiter le nombre de points d'eau afin de faciliter l'entretien et réduire les fuites d'eau potentielles.

La salle de bain

- Attention au type de chasse d'eau: il est surprenant de constater que 1/3 de la consommation totale d'eau potable sert pour les toilettes alors que l'usage d'eau potable n'est pas indispensable pour celles-ci. Diminuez le volume du réservoir de la chasse en adaptant des réservoirs de plus petit volume, et en vous équipant de chasses d'eau double débit 6 litres – 9 litres. On peut également simplement abaisser le flotteur. Vous pouvez par ailleurs envisager la mise en place de toilettes sèches.
- Dans les campings, équipez les douches de mitigeurs avec des boutons poussoirs.

La salle de bain et la cuisine

- Un réducteur de débit est très simple à mettre en place sur les robinets et les pommeaux de douche, il permet de réduire la quantité d'eau distribuée jusqu'à 50 % (5 litres/minutes).
- Réglez la température du chauffe-eau à 60°C et réglez le thermostat en sortie de ballon à 30°C.
- Attention au calcaire, un nettoyage au vinaigre permet de retrouver toute l'efficacité.

Le lavage (linge et cuisine)

Salle de bain

- Les constructeurs ont apporté des améliorations techniques importantes pour réduire les besoins en eau de leurs machines (formes des tambours, emplacement des clapets de vidange, etc.). Ainsi les matériels actuels consomment entre 18 et 20 litres d'eau par kilo de linge, voire entre 11 et 14 litres pour les modèles super essorage, contre 26 litres auparavant.
- Examinez les performances environnementales lorsque vous prévoyez de changer vos équipements, en vous référant à l'étiquette énergie/eau. Une machine à laver de classe A+++ consomme 40 litres d'eau par cycle contre 70 litres pour une classe C.
- Pesage du linge : parmi les nouvelles technologies à exiger sur vos prochains équipements, celle-ci permet de réduire la quantité d'eau au juste nécessaire pour un résultat optimal.
- Avant tout achat d'équipement, visitez le guide www.guide-topten.fr
Recherchez le meilleur compromis entre ces trois critères interdépendants :
 - Efficacité du lavage et du séchage.
 - Capacité.
 - Consommation d'énergie, d'eau et de détergents par cycle de lavage (comparer la consommation par kg de linge traité).
- Équipez-vous d'une machine à laver avec un système comprenant une arrivée d'eau chaude et d'eau froide.

Salle de bain et cuisine

- Mettez un thermostat thermostatique en sortie de ballon.
- Équipez vous d'une machine à laver le linge et la vaisselle avec un système comprenant une arrivée d'eau chaude et d'eau froide.
- Équipez les robinets des bacs à vaisselle et bacs à laver le linge de boutons poussoirs.

Cuisine

- Pour ce qui est de la plonge, la douchette à commande manuelle (gâchette par exemple) ne faites couler l'eau qu'à la demande. Il est possible de placer un régulateur de débit pour douche sur le flexible de la douchette.

Pour le lavage de véhicule dans les campings, soyez vigilant à la consommation d'eau des clients.

L'assainissement

Il est aujourd'hui interdit de déverser les eaux usées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Suivant les zones définies par les communes, il est obligatoire soit de se raccorder au réseau communal de collecte des eaux usées en vue d'un traitement collectif, soit de s'équiper d'un système d'assainissement autonome.

Site Internet : www.cieau.com/les-eaux-usees/l-assainissement-autonome

• Règles à respecter en assainissement collectif

Il est interdit de déverser dans le « tout à l'égout » des substances susceptibles de gêner le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif.

- Les huiles alimentaires usagées ne doivent pas être mises à l'égout mais collectées par un prestataire spécialisé.
- Les eaux usées doivent être débarrassées de leurs éléments solides et des matières grasses avant rejet dans le réseau d'assainissement communal. Cette obligation de résultat impose l'installation de dispositifs de rétention des graisses et féculs, plus communément appelés "bacs à graisses".

• Règles à respecter en assainissement non collectif

Si vous n'êtes pas raccordé au réseau communal, vous êtes obligé d'être équipé d'un dispositif de traitement des eaux usées autonome et d'en assurer le bon fonctionnement. Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif est géré par le Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) communal ou intercommunal, n'hésitez pas à contacter votre commune pour tout renseignement.

Pour en savoir plus

Magestour - volet meilleures technologies disponibles - MTD 01 - p. 17
Site Internet : www.magestour.com

DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

EAU

Les petits gestes quotidiens

*En Provence, l'eau est précieuse,
ne la gaspillons pas*

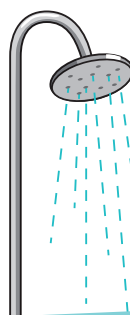
GESTE 1

Comment économiser 365 litres d'eau par an ?
Utilisons un verre pour nous rincer les dents !



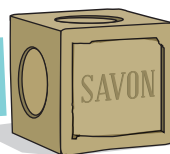
GESTE 2

Prenons des douches en 5 minutes,
en coupant l'eau lorsque nous nous savonnons.
Nous consommerons 80 litres d'eau.



GESTE 3

Utilisons du savon.
> Il se rince plus facilement
et il permet d'économiser de l'eau



GESTE 4

Pensons à bien refermer les robinets.
> Un robinet qui goutte c'est 3,5 litres d'eau
qui s'écoule en une heure.



> Affiche téléchargeable sur le site du CME CPIE 84
Rubrique outils pédagogiques





**LA
CONSOMMATION
DURABLE**

SOMMAIRE

le contexte	49
l'autodiagnostic	50
l'aide à l'autodiagnostic	52
la consommation durable sur votre territoire	56
les gestes et les équipements	57
des outils pour votre hébergement	59

LE CONTEXTE

Tous les produits que nous achetons n'ont pas le même impact sur l'environnement, la santé et les économies locales. Tout dépend de la façon dont ils ont été fabriqués, de la matière première qu'ils utilisent, du transport qu'ils doivent effectuer pour arriver jusqu'à nous et même de la manière dont nous allons les consommer ou les utiliser. A chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : utilisation de matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, émissions de gaz à effet de serre, production de déchets.

Par nos choix de consommation, nous pouvons tous agir, sans bouleverser notre mode de vie et notre confort : en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement, de la santé et en utilisant mieux ces produits.

Ainsi, consommer des fruits et légumes variés, frais, de saison, produits localement et de manière plus respectueuse de l'environnement permet de maintenir la diversité des paysages agricoles, soutenir l'économie locale, favoriser l'émergence de nouveaux liens sociaux entre le producteur et le consommateur et de redécouvrir des fruits et des légumes oubliés produits localement. Acheter un produit écologique aussi appelé éco-produit permet de limiter les impacts sur l'environnement à toutes les étapes de la fabrication du produit.

L'AUTODIAGNOSTIC

Produits alimentaires

Dans quel rayon (km) faites-vous vos principales courses ?

1 km - 5 km 5 km - 10 km 10 km - 30 km + 30 km

Où achetez-vous vos différents produits alimentaires ?

Mettre des croix dans les cases correspondantes.

	Grande distribution Grossiste	Commerce de proximité	Circuits courts (produits locaux) Producteur, marché de producteur, AMAP, Coopérative	Produits maison
	<i>précisez :</i>	<i>précisez :</i>	<i>précisez :</i>	<i>précisez :</i>
Fruits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Légumes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Viande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fromages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Épicerie » (huile, confiture...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boisson (vin, autres boissons...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Lors de vos achats, êtes-vous attentif à l'origine locale de vos produits alimentaires ?

En moyenne, vous achetez :

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
local local

Lors de vos achats, êtes-vous attentif aux différents labels que portent vos produits alimentaires ?

(Voir l'aide à l'autodiagnostic)

Oui, je privilégie les labels suivants : _____
 Non

Lors de vos achats, êtes-vous attentif à la provenance de vos produits alimentaires ?

Oui Non

Entretien, hygiène et cosmétique

Lors de vos achats, êtes-vous attentif aux différents labels que portent vos produits

- d'entretiens ? (détergent, nettoyant ménager, lessive...)

Oui, je privilégie les labels suivants : _____

Non

- autres produits du quotidien ? (papier-toilette, essuie-tout, savon...)

Oui, je privilégie les labels suivants : _____

Non

Autres équipements

Parmi les fournitures suivantes lesquelles sont labellisées ?

Papeterie

Mobilier

Autres : _____

En moyenne, quelle quantité de produits labellisés achetez-vous ?



L'AIDE À L'AUTODIAGNOSTIC

Les produits alimentaires

Les consommateurs préfèrent les grandes surfaces à prédominance alimentaire pour leurs achats de nourriture : ils y réalisent 70 % des dépenses de ce type, dont 13 % dans les magasins maxi discount. Les dernières décennies les produits proposés aux consommateurs se sont multipliés dans ces magasins. On trouve de tout, ou presque, en toute saison : une très large variété de fruits, de légumes, de viandes, de produits transformés... en provenance de tous les coins de la planète.

Cependant, nous pouvons choisir suivant certains critères pour une démarche éco-citoyenne. Pour cela, vous pouvez utiliser l'étiquetage et la labellisation. Vous trouverez ci-dessous quelques informations et conseils pour vous y retrouver.

Les signes et les labels de l'alimentation



Le Label Rouge atteste qu'un produit alimentaire possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire.

Ex : les herbes de Provence, le miel de Provence, l'agneau de Sisteron
www.labelrouge.fr



L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique.

Ex : l'huile d'olive, les vins, le raisin de table, le fromage Le Banon
www.inao.gov.fr



L'Appellation d'Origine Protégée (AOP). Il s'agit de la déclinaison de l'AOC au niveau européen.
www.inao.gov.fr



L'Indication Géographique Protégée (IGP) désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.

Ex : les cerises, l'agneau de Sisteron, le petit épeautre biologique
www.inao.gov.fr



La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) met en valeur la composition traditionnelle d'un produit ou son mode de production traditionnel.
www.inao.gov.fr



L'Agriculture Biologique (AB)
Le mode de production biologique n'utilise pas de produits chimiques de synthèse et d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), et il est respectueux du bien-être animal et de l'environnement.

Ex : des légumes, des fruits, du savon, des plantes aromatiques, des vins
www.bio-provence.org



L'Agriculture Biologique (AB)
- Il s'agit de la déclinaison de l'AB au niveau européen.
www.agencebio.org

La certification Agriculture Raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations.
www.farre.org



Le label Fairtrade / Max Havelaar garantit que le produit que vous achetez a été cultivé et commercialisé dans le respect de critères sociaux, économiques et environnementaux du commerce équitable.
www.maxhavelaarfrance.org



Plateforme Française pour le Commerce Équitable (PFCE). La PFCE est un collectif national de concertation et de représentation d'acteurs de commerces équitables français.
www.commerceequitable.org



Nature et Progrès, c'est une mention, signe de garantie pour le consommateur de trouver des produits sains et de qualité, certifié en agriculture biologique, tout en contribuant à préserver et à entretenir la vie et la biodiversité de notre planète.

www.natureetprogres.org



La marque Demeter est une marque de certification de produits issus de l'agriculture biodynamique et sont obligatoirement certifiés en agriculture biologique.

www.demeter.fr



Bio équitable. Label français garantissant les conditions de production biologique et équitable de produits agricoles. Les produits sont certifiés par Ecocert. Il réunit des petites et moyennes entreprises du secteur agro-biologique.

Ex : chocolat

www.biopartenaire.com

Les produits d'entretien

Les produits d'entretien sont souvent dans les premiers incriminés quand on parle de la pollution des eaux. 50 % des phosphates rejetées dans les eaux françaises proviennent des produits d'entretien des ménages. Beaucoup de ces produits contiennent des substances chimiques ayant, dans certaines conditions, la propriété de se volatiliser dans l'air ambiant et ainsi porter atteinte à l'environnement mais aussi à la santé (irritation des yeux, problèmes respiratoires, allergies...). Cependant, nous pouvons choisir suivant certains critères. Pour cela, vous pouvez utiliser l'étiquetage, la fiche de données de sécurité et la labellisation. Vous trouverez ci-dessous quelques informations et conseils pour vous y retrouver.

L'étiquetage

est la première information essentielle et concise, fournie à l'utilisateur sur les dangers intrinsèques de la substance ou de la préparation et sur les précautions à prendre lors de son utilisation.

La Fiche de Données de Sécurité (FDS)

fournit des informations concernant les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation du produit et les indications sur les moyens de protections et les mesures à prendre en cas d'urgence.

La labellisation



L'écolabel européen apporte des garanties en termes d'efficacité, de biodégradabilité, de réduction des emballages, d'information et d'utilisation... Il vise la limitation de l'impact des produits sur l'environnement, mais également à limiter les impacts sur la santé des utilisateurs.

www.ecolabels.fr



La marque NF Environnement est l'écolabel français. C'est une marque volontaire de certification de produits et services. Elle a pour objet d'attester la conformité des produits ou des services aux exigences qui portent sur la qualité d'usage et la qualité d'usage environnementale des produits.

www.marque-nf.com



La marque associative et privée, Nature et Progrès concerne les lessives et les produits d'entretien. Ce label certifie que les matières premières utilisées pour la formulation des détergents sont de base végétale issue de l'agriculture biologique.
www.natureetprogres.org



Ecocert. Ce label certifie, pour des « détergents écologiques », qu'ils sont à base de substances naturelles et dépourvues de substances pétrochimiques et de composés issus de la chimie des silicones et/ou des halogènes.
www.ecocert.fr

Les produits de cosmétique et d'hygiène

Nous sommes de plus en plus nombreux à consommer des produits de beauté et d'hygiène naturels et biologiques. Ils sont aujourd'hui disponibles presque partout dans des gammes de prix identiques à celles des produits classiques. Pour cela, nous avons des certifications et des labellisations.

Les labels



L'écolabel européen, par exemple pour les savons et shampoings. Cet écolabel garantit que le produit contient moins de substances dangereuses pour l'environnement et la santé, qu'il a des incidences réduites sur le milieu aquatique, qu'il a un niveau élevé de biodégradabilité, qu'il utilise moins d'emballage, qu'il est au moins aussi efficace que les produits classiques.
www.ecolabels.fr



Les deux labels de la charte Cosmébio. On trouve ces 2 écolabels "Cosmébio" sur les produits destinés aux soins de la peau et des cheveux (déodorants, shampoings, savons, maquillage). Ils garantissent l'origine des ressources par certification indépendante d'Ecocert. Avec au minimum 95 % d'ingrédients d'origines naturelles ou issus de l'agriculture biologique.
www.cosmebio.org



Ecocert Cosmétique Biologique. Pour garantir un produit cosmétique respectueux de l'environnement, le référentiel Ecocert impose l'utilisation d'ingrédients issus de ressources renouvelables et transformés par des procédés respectueux de l'environnement. Un seuil minimum de 95 % d'ingrédients naturels et issus de l'agriculture biologique.
www.ecocert.fr

Les autres produits du quotidien



APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papier-cartons Recyclés). L'APUR a comme objectif la promotion de l'usage du papier recyclé. Elle offre une garantie aux utilisateurs quant à la proportion en fibres recyclées des produits agréés APUR.



PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification).

Le Programme Européen des Forêts Certifiées est porté par l'association du même nom. Il a été conçu à l'initiative des forestiers français et finlandais pour promouvoir des méthodes de gestion et d'exploitation alternatives à l'exploitation déraisonnable des ressources forestières de la planète.

Ex : Table de pique-nique

www.pefc-france.org



PAPER BY NATURE est une association Paper by Nature qui promeut des pratiques écologiques dans l'industrie des produits papetiers transformés ainsi qu'une utilisation responsable du papier par les consommateurs. L'écolabel s'applique aux articles papetiers transformés tels que les enveloppes, les livres, les blocs de feuilles, les produits de classement, etc.

<http://paperbynature.com/fr>



Le label Imprim'Vert est attribué aux imprimeries remplissant un certains nombres de critères environnementaux et sanitaires. Le cahier des charges Imprim'Vert est fondé sur quatre critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux, la non utilisation des produits toxiques et la sensibilisation environnementale auprès de la clientèle.

www.imprimvert.fr



Le Forest Stewardship Council est une organisation non gouvernementale internationale.

Des organismes certificateurs indépendants délivrent le label "FSC" aux bois et produits à base de bois (les fibres cellululosiques) provenant de forêts gérées durablement conformément aux critères FSC : le respect des droits des travailleurs et des populations indigènes, l'utilisation correcte et d'un partage équitable des bénéfices, la limitation des impacts environnementaux des activités d'exploitation forestière et la conservation des forêts naturelles.

fr.fsc.org

Les points de vigilances

Attention à ne pas se méprendre sur la signification de certains logos ou pictogrammes portés par certains produits. Ils ne garantissent pas la qualité écologique des produits mais apportent seulement une information :



Le point vert "Éco-emballage" signifie que le producteur contribue financièrement à un dispositif aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballages afin de la valoriser.



La "Boucle de Möbius" signifie que le produit ou l'emballage est recyclable. Il s'agit là d'une caractéristique technique du matériau. Ceci ne veut pas forcément dire que le produit sera effectivement recyclé, tout dépend de ce que le détenteur en fait...

LA CONSOMMATION DURABLE SUR VOTRE TERRITOIRE

Où acheter pour combiner plaisir, santé et respect du développement durable ?

Depuis quelques années de nombreuses initiatives de distributions locales ont vu le jour pour que le consommateur puisse acheter des produits locaux et de saison : vente chez le producteur, marché de paysans, marché de producteurs, AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), points de vente collectifs... Cette consommation est souvent associée à une forme de distribution spécifique, le « circuit court » où nous trouvons au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Le réseau Bienvenue à la Ferme

Démarche initiée par la Chambre d'agriculture de Vaucluse propose :

- Des marchés du soir des producteurs
- Des marchés à la ferme où des agriculteurs vous accueillent dans leurs exploitations
- Des lieux de vente directe de produits frais et fermiers, du producteur au consommateur !

www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

Savourez le Vaucluse

Savourez le Vaucluse est un hymne aux produits, au terroir et au savoir-faire d'une terre généreuse et attachante.

Le Département de Vaucluse et ses partenaires dont le Syndicat Mixte du Ventoux invitent ainsi les amoureux du goût à un voyage festif, riche en saveurs. C'est le sens de la démarche « Savourez le Vaucluse » dans laquelle s'inscrit le label « Ventoux saveurs ». Elle a su porter ses valeurs de village en village dans une itinérance festive et savoureuse dont vous, professionnels du tourisme, vous êtes faits les ambassadeurs : valorisation des marchés de producteurs, participation à l'Espace terroir à l'Office de Tourisme de Carpentras, édition du Guide des saveurs (vos contacts gourmands) et d'un Agenda annuel des fêtes de terroir.

www.ventoux-saveurs.fr

www.vaucluse.fr/1105-savourez-le-vaucluse-terroir-produits-cg84.htm

Des marchés de producteurs initiés par des communes du territoire

L'Agence Départementale de Développement et de Réserve Touristiques de Vaucluse met à votre disposition un site Internet.

www.provenceguide.com

Les producteurs biologiques en vente directe

Le Guide Bio avec la liste des producteurs biologiques en vente directe.

www.bio-provence.org/spip.php?article199

Les AMAP du Vaucluse (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

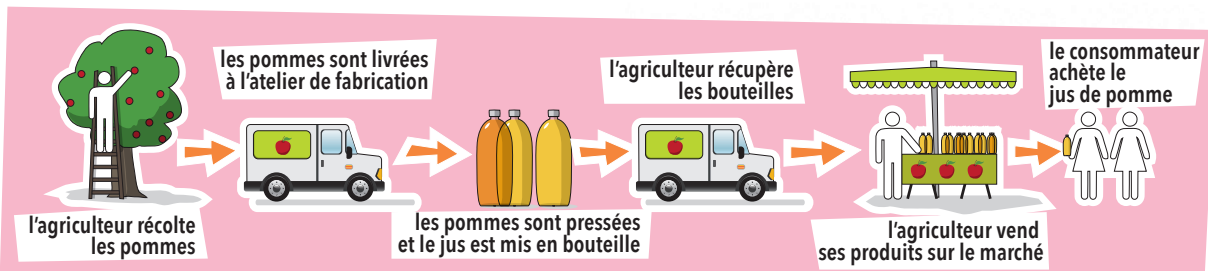
Est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale, débouchant sur un partage régulier de récoltes, composé des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie.

- Pernes les Fontaines : AMAP Terre d'échange
- Velleron : AMAP N'autre Terre
- Vaison la Romaine : AMAP du Pays Voconce
- Caromb : AMAP Vert Solidaire
- Carpentras : Carpentr'AMAP

<http://allianceprovence.org/-84-Vaucluse-.html>

Les magasins

Un large choix d'épicerie locales et biologiques vendant des produits de producteurs locaux.



LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

Nous pouvons tous réduire notre impact vis-à-vis de l'environnement, par des gestes et des choix simples, accessibles à tous, en planifiant nos achats, en privilégiant les produits locaux et de saison, l'agriculture biologique ou raisonnée, en évitant le gaspillage, en soignant la conservation des aliments.

Pour l'alimentation

- Choisissez des produits avec peu ou pas d'emballages.
- Limitez les produits ayant un emballage individuel.
- Privilégiez les grands conditionnements.
- Préférez des emballages recyclables.
- Privilégiez le vrac et des produits à la découpe.

- Choisissez des fruits et des légumes de saison.
- Achetez moins et frais plutôt que trop et surgelé.
- N'exigez pas des produits esthétiquement parfaits.

- Préférez des produits cultivés localement.
- Préférez des produits cultivés issus de l'agriculture biologique.
- Préférez des produits issus du commerce équitable.

- Diminuez les protéines animales (viande et fromage) à un niveau préconisé par les nutritionnistes. Variez par exemple les repas en alternant des menus végétariens et carnés.
- Choisissez des poissons issus d'une pêche durable (label MSC) ou d'élevages biologiques.
- Préférez des œufs comportant le chiffre 0 placé avant les lettres FR (0 : issu de l'agriculture biologique).

- Faites les courses avec des moyens écomobiles.

Pour les boissons

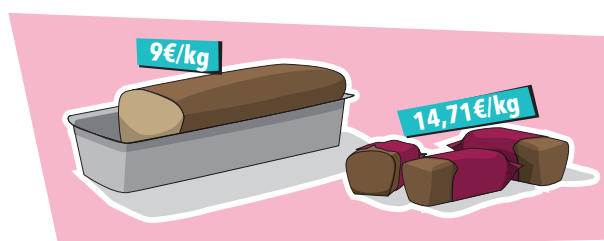
- Utilisez des carafes plutôt que des bouteilles jetables.
- Buvez et faites boire l'eau du robinet.
- Profitez des produits artisanaux (jus, sirop...).

Pour l'entretien et l'hygiène

- Utilisez la juste dose pour les produits ménagers.
- Optez pour des produits « écologiques » labellisés NF environnement... Sans phosphates.
- Achetez des produits concentrés multi-usages.
- Préférez des produits artisanaux et/ou à base végétale : savon noir, vinaigre blanc...
- Limitez les produits individuels à usage unique (savon, gel douche...)
- Utilisez les éco-recharges permet de diminuer la quantité d'emballages de 50 à 70 % par rapport aux produits classiques.

BON À SAVOIR

Une étude de l'ADEME (Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie et l'Environnement) a montré qu'un acte d'achat réfléchi permet de réduire de 50% la production de déchets du foyer et d'économiser 50€ par personne et par mois.



BON À SAVOIR

L'air que nous respirons dans nos lieux de vie n'est pas toujours de bonne qualité. En effet, les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : matériaux de construction, meubles, produits d'entretien, peintures... C'est ce que l'on appelle la pollution de l'air intérieur. Si les pièces ne sont pas suffisamment aérées, les polluants s'accumulent, en particulier l'hiver, lorsque l'on ouvre moins les fenêtres. Cette pollution peut avoir des effets sur la santé : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications.

Réduire les risques pour la santé est possible. Chacun peut agir pour les limiter.

Nous pouvons : aérer, ventiler, acheter des peintures et des produits d'entretien écolabellisés, respecter les doses préconisées sur la notice, nous limiter aux quelques produits qui nous semblent indispensables et réduire les quantités utilisées. Éviter les parfums d'intérieur, les bâtons d'encens, les bougies parfumées, les sprays qui contiennent des substances chimiques nocives.

Pour les produits du quotidien

- Choisissez des produits en matière recyclée (sacs poubelles, enveloppes, cahiers, papiers hygiéniques...).
- Présentez en paniers, à côté des lavabos, des serviettes de mains individuelles aux clients pour remplacer l'essuie-tout.
- Pour le lavage du linge de toilette, proposez aux clients restant plus d'une nuit de réutiliser leurs serviettes, ce qui réduit ainsi la quantité de linge à laver en passant le lavage des draps et des serviettes à un jour sur trois.
- Choisissez un pressing labellisé "pressing vert" ou "pressing propre" qui gère convenablement ses déchets toxiques (liste disponible auprès de la Chambre régionale des métiers).
- Demandez à la blanchisserie de stopper le filmage excessif des chariots de linge propre (demander une protection non jetable).
- Demandez à votre imprimeur d'utiliser des encres à base de solvants végétaux.
- Privilégiez la reprise ou la recharge des cartouches d'imprimantes ou des photocopieurs.
- Récupérez les huiles de friture et les orientez vers une filière de valorisation.

Les équipements

- Utilisez des distributeurs automatiques rechargeables : meilleure maîtrise des doses de savon et moins d'emballages grâce aux recharges de produits concentrés achetées en gros.
- Utilisez la vaisselle traditionnelle.
- Privilégiez le papier recyclé, écolabellisé, pour tous les documents destinés à la clientèle et aux partenaires commerciaux (brochures, lettres, tarifs, devis, enquêtes de satisfaction, livrets d'accueil...). Cela montre une originalité et une visibilité de l'engagement.
- Pour le mobilier extérieur, préférez celui produit avec du bois local ou labellisé FSC.
- Achetez des papiers hygiéniques à base de fibres recyclées (et/ou non blanchi au chlore ou à base de papier dont les fibres proviennent de forêts gérées durablement).
- Achetez des produits réutilisables.



Pour en savoir plus

Magestour - volet méthodes et connaissances - MC 22 - p. 126
Site Internet : www.magestour.com

DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

CONSOMMATION DURABLE

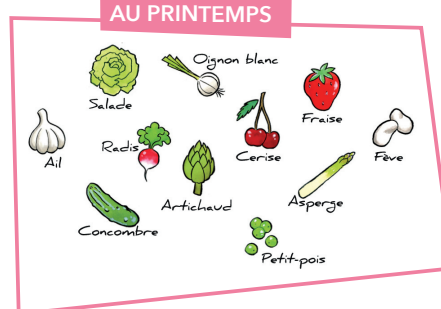
Les petits gestes quotidiens

Consommons des produits locaux !
et respectons la saisonnalité

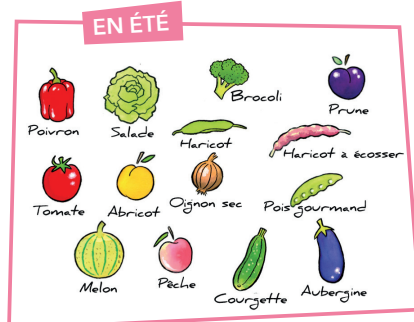
EN HIVER



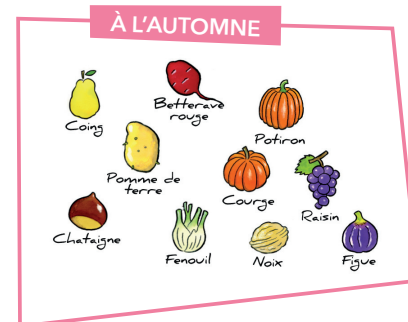
AU PRINTEMPS



EN ÉTÉ



À L'AUTOMNE



TOUTE L'ANNÉE



> Affiche téléchargeable sur le site du CME CPIE 84
Rubrique outils pédagogiques

A yellow speech bubble with a white outline, pointing downwards, set against a background of orange and white geometric shapes.

LES DÉPLACEMENTS L'ÉCOMOBILITÉ

SOMMAIRE

le contexte	63
l'autodiagnostic	64
les déplacements sur votre territoire	65
les gestes et les équipements	69
des outils pour votre hébergement	70

UN TRANSPORT LARGEMENT DOMINANT

Dans le domaine du tourisme, le secteur des transports mobilise 80% des consommations d'énergie. Il consomme des ressources non renouvelables et produit de nombreuses émissions polluantes (contenues dans les gaz d'échappement) qui génèrent des effets nocifs sur la santé. De plus, la combustion de ressources fossiles libère du CO₂ dans l'atmosphère, ce gaz largement émis par les transports accentue l'effet de serre et contribue aux changements climatiques. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issus des activités touristiques sont de l'ordre de 65% pour le transport, 26% pour l'hébergement et de 9% pour les activités extérieures (source Organisation Mondiale Tourisme). Les transports sont également sources de nuisances par le bruit, la congestion des routes...

Le développement d'un tourisme durable demande donc une nouvelle approche des modes de transports, à la fois pour l'acheminement des visiteurs mais aussi pour leurs déplacements pendant leur séjour. Les trajets des employés vers leur lieu de travail et sur le site de l'entreprise entrent aussi dans le périmètre d'action. Le développement de modes de transports alternatifs à la voiture peut également permettre des économies alors que les prix de l'essence sont appelés à augmenter.

Pour cela, sur le territoire du Ventoux, des autorités organisatrices de transports proposent des offres de services.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux de voyageurs qu'elle fait exploiter à la SNCF par voie de conventions. Elle organise également des liaisons par autocars entre villes à moyenne distance.

Le Département de Vaucluse est l'autorité organisatrice des liaisons interurbaines par autocars, lignes régulières incluant les transports scolaires. Il attribue l'exploitation de son réseau par délégation de service public à des entreprises autocaristes privées.

La CoVe (Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat - Venaissin) et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon sont des autorités organisatrices des réseaux de transports urbains. Elles desservent les villes et les villages regroupés dans leurs aires de compétence. Le plus souvent, l'exploitation de leur réseau est attribué à des entreprises autocaristes privées, par délégation ou marché public.

*Source : Observatoire Régional de l'Énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur
L'étude complète est consultable sur le site : (<http://ore.regionpaca.fr/>)*

L'AUTODIAGNOSTIC

La commune où se situe votre hébergement est-elle desservie par :

Le bus (agglomération - zone urbaine)

Oui

Non

Le car (département - périurbain)

Oui

Non

Le train

Oui

Non

Savez-vous par quels moyens de transports arrivent vos clients ?

Connaissez-vous des lignes et des horaires autour de votre hébergement ?

Oui

Non

Proposez-vous le prêt de vélos pour les clients de votre hébergement ?

Oui

Non

Proposez-vous des brochures sur les circuits de découverte à vélos ?

Oui

Non

Informez-vous les clients sur les différents modes de transports (excepté voiture) à leur disposition sur le territoire ?

Oui, lesquels ?

Non

Avez-vous des partenariats avec des loueurs locaux ?

Oui

Non

LES DÉPLACEMENTS SUR VOTRE TERRITOIRE

Pour organiser et combiner vos déplacements en Provence-Alpes-Côte d'Azur sans utiliser une voiture, utilisez PACA Mobilité

Pour une information multimodale sur toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.pacamobilite.fr



Comment se déplacer en train vers le territoire du Ventoux ?

Les lignes régionales en Trains Express Régionaux (TER)

ter / **SNCF** 5 lignes de train sont présentes sur le département. Fin 2014, la liaison ferroviaire entre Avignon et Carpentras sera réouverte aux voyageurs. Véritable alternative à la voiture, elle permettra d'effectuer ce trajet en 30 minutes jusqu'à la gare d'Avignon centre, et 38 minutes pour la gare Avignon - TGV. Des haltes sont prévues sur le parcours, à Monteux, Entraigues et Sorgues. En attendant, vous trouverez ci-dessous les lignes les plus proches.

La ligne 09 - Marseille - Avignon (via Salon et Cavaillon)

Les gares desservies : Marseille, Vitrolles aéroport, Miramas, Salon, Lamanon, Sénas, Orgon, Cavaillon, L'Isle sur la Sorgue / Fontaine de Vaucluse, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Morières-lès-Avignon, Montfavet, Avignon Centre, Avignon TGV.

La ligne 09 Bis - Avignon TGV - Avignon Centre.

La ligne 10 - Marseille - Avignon - Orange - Valence
Les gares desservies : Marseille, Vitrolles aéroport, Miramas, Arles, Avignon Centre, Sorgues / Châteauneuf du Pape, Bédarrides, Courthézon, Orange, Bollène, Pierrelatte, Donzère, Montélimar, Loriol, Livron, Valence ville, Valence TGV, Lyon Perrache, Lyon part Dieu.

Déplacements en train du Vaucluse vers la France entière

Les TGV partant de la gare TGV d'Avignon desservent les plus grandes villes françaises et européennes.

Pour plus d'informations

- Les horaires sur Internet - www.ter-sncf.com/regions/paca/fr
Par téléphone - Services Contact TER - Tél : 0 800 11 40 23 (de 7h à 21h30)
- Vente de billets en ligne sur le site Internet : www.voyages-sncf.com
- Pour le vélo - www.velo.sncf.com, rubrique "Stationner son vélo" et "Découvrir les régions"
Demandez au guichet de votre gare ou appelez au 36 35

BON À SAVOIR

Pour les personnes handicapées

Pour bénéficier du service Accès Plus, 4 moyens de contact sont à votre disposition

- Par téléphone : 0 890 640 650 puis tapez 1
- Par numéro court : 36 35 puis tapez 4 puis 1
- Par mail : accesplus@sncf.fr
- Par Internet : voyages-sncf.com ou accesplus.sncf.com

BON À SAVOIR

Voyagez en TER avec son vélo

Tous les TER de la région PACA accueillent gratuitement les vélos, selon les places disponibles, du lundi au vendredi et le week-end sauf pendant les heures de pointe, de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

BON À SAVOIR

Voyagez en TGV avec son vélo

Démonté et transporté dans une housse spécifique, votre vélo est considéré comme un bagage à main. Non démonté, il peut être entreposé dans l'espace vélo de certains trains Grandes Lignes ou dans le fourgon à bagages mis à votre disposition.

Comment se déplacer en car sur le territoire du Ventoux ?

Le réseau TransVaucluse

Réseau départemental sur le territoire du Ventoux propose 13 lignes interurbaines, avec des cars qui circulent régulièrement.

Les lignes

- Ligne 3.2 / Malaucène - Vaison - Valréas
- Ligne 3.4 / Vaison la Romaine - Bollène
- Ligne 4 / Orange - Vaison la Romaine
- Ligne 5.1 / Avignon - Carpentras
- Ligne 5.2 / Pernes les Fontaines - Monteux - Avignon
- Ligne 5.4 / Althen les Paluds - Entraigues - Sorgues
- Ligne 10 / Carpentras - Orange
- Ligne 11 / Carpentras - Vaison la Romaine
- Ligne 12.1 / Carpentras - Sault
- Ligne 12.2 / Carpentras - Méthamis
- Ligne 13.1 / Carpentras - Cavaillon
- Ligne 14 / Vallée du Toulourenc
- Ligne 16.1 / Apt - Sault

BON À SAVOIR

Le transport de vélos est généralement possible dans la soute, ou bien sur des racks (ligne 15.1/ Avignon - Apt). Il est recommandé d'appeler le transporteur pour s'assurer de la place disponible et ainsi d'éviter de retarder le départ du car. Le chargement doit être effectué par son propriétaire.

Pour plus d'informations

Les horaires et le plan de la ligne sur Internet - www.vaucluse.fr (rubrique transport)

Un serveur vocal - Tél : 04 90 82 52 73 (perturbations)

Gare Routière d'Avignon - Tél : 04 90 82 07 35 (8h à 19h30)

L'application mobile "TransVaucluse" pour des informations en temps réel :

<http://vmobile.vaucluse.fr/transvaucluse/index.htm>

Le réseau Trans'CoVe

Organisé par la CoVe (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin)
Ensemble de 18 lignes de transports en commun desservant les 25 communes de la CoVe



■ Réseau des lignes régulières urbaines

Le réseau régulier dessert les communes de Carpentras, de Mazan et d'Aubignan, grâce à la mise en place de 4 lignes régulières avec une fréquence de l'ordre de 20 minutes à 1 heure, un grand nombre de points d'arrêts et d'une navette parking pour le marché hebdomadaire de Carpentras.

■ Réseau des lignes péri-urbaines et scolaires

- Ligne Carpentras / Bédoin
- Ligne Carpentras / Gigondas
- Ligne Carpentras / Sarriens
- Ligne Carpentras / Malaucène
- Ligne Carpentras / Flassan
- Ligne Carpentras / Venasque

■ Transports à la demande (TAD)

Le transport à la demande fonctionne avec des véhicules légers et une nécessité de réservation par téléphone est demandée au plus tard la veille pour le lendemain ou au minimum 4 heures avant la course. Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'agence Transdev Comtadins au N°vert 0 800 881 523.

> Ligne Sarriens (Carpentras / Sarriens)



> Ligne Mont-Ventoux Sud (Carpentras / Zone Flassan)



> Ligne Mont-Ventoux Nord



> Dentelles (ce TAD intégrera la desserte de Vaqueras, Gigondas et Sablet)



> Monts de Vaucluse



Pour plus d'informations

Les horaires et le plan de la ligne sur Internet - www.ventoux-comtat.com

- Agence transdev Comtadins

Adresse : 192, avenue Georges Clémenceau - 84200 Carpentras

Tél : 04 90 67 20 25

- Les Cars Arnaud

Adresse : 8, avenue Victor Hugo - 84200 Carpentras

Tél : 04 90 63 01 82

www.voyages-arnaud-carpentras.com

BON À SAVOIR

Les dessertes du Mont Ventoux en bus

Afin de monter en toute tranquillité au Mont Ventoux, la CoVe a mis en place des dessertes en bus, assurées durant les vacances d'hiver pour accéder à la station du Mont Serein (côté nord) et également durant la saison estivale depuis Malaucène et Bédoin avec des arrêts aux stations du Mont Serein et du chalet Reynard, sans oublier le sommet.

Pour tout renseignement, www.ventoux-comtat.com

Le réseau TCRA

Organisé par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon
Ligne 12 / Velleron - Saint Saturnin-lès-Avignon



Pour plus d'informations

Les horaires et le plan de la ligne sur Internet - www.tcra.fr

Tél : 04 32 74 18 32 (du lundi au vendredi)

Le réseau régional des transports en PACA

LER (Lignes Express Régionales)

Le réseau des Lignes Express Régionales comprend 1 ligne sur le territoire.

La ligne 17 / Marseille - Aix - Cavaillon - Carpentras



Pour plus d'informations

Les horaires et le plan de la ligne sur Internet - www.info-ler.fr

Services personnalisés info LER 0821 202 203

Découvrir le territoire à vélo autour du Ventoux

Accessible à tous, en itinérance ou en promenade, les balades à vélo autour du Ventoux vous invitent dans l'intimité du Géant de Provence. Le territoire recèle une incroyable diversité paysagère que vous découvrirez au fil des itinéraires balisés. Quatorze balades ont été créées, que vous pouvez choisir en fonction de thématiques et de niveaux de pratique : famille, découverte et sportif. Le long des parcours, une centaine de professionnels "Accueil vélo" prêts à vous rendre service et vous invitant à la découverte de leur vignoble, de leur gastronomie ou encore de leur savoir-faire.

Vous trouverez ci-dessous les noms et les points de départs des circuits pour découvrir le territoire :

- Au pied des Dentelles (Beaumes-de-Venise)
- Entre chapelles et vergers (Malaucène)
- Aux portes du Ventoux (Bédoin)
- Les terrasses du Ventoux (Méthamis)
- Autour du canal (Carpentras)
- Les vignes comtadines (Sarrians)
- Au fil du Comtat (Carpentras)
- Le plateau de Sault (Sault)
- Entre plaine et piémont (Caromb)
- Les villages perchés (Saint-Didier)
- Entre Ventoux et Dentelles (Malaucène)
- Les Gorges de la Nesque (Villes-sur-Auzon)
- Le tour du pays de Voconce (Vaison la Romaine)
- Les villages médiévaux (Vaison la Romaine)
- Les villages templiers (Vaison la Romaine)
- La Vallée du Toulourenc (Entrechaux)
- Du Ventoux à L'Isle-sur-la-Sorgue (Velleron)

Pour plus d'informations, toutes les brochures sont téléchargeables sur les sites, ci-dessous, et dans les points d'informations touristiques.

• « A vélo autour du Ventoux »
www.destination-ventoux.com
mail : velotourisme@ventoux-comtat.com



• Circuits autour de Vaison-la-Romaine, Entrechaux
Association pour le Développement Touristique du Haut-Vaucluse
www.escapado.fr
mail : adthv@orange.fr



• Pour connaître les balades sur l'ensemble du département :
www.provence-a-velo.com



Se déplacer autrement dans le Ventoux

Le co-voiturage

C'est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

Site Internet : www.zapt.fr

Site Internet : www.covoiturage.fr

Site internet : www.covoiturage-libre.fr

BON À SAVOIR



ZAPT est une centrale de mobilité qui propose des services et informations pour se déplacer autrement en Vaucluse et au-delà. ZAPT propose un service de covoiturage avec de nombreuses annonces locales et un relai de l'information sur les transports en commun pour se déplacer sur le territoire. Pour toute question mobilité ayez le réflexe ZAPT, sur Internet www.zapt.fr ou par téléphone : 0805 202 203 (N° vert)

LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

Pour les clients

- Mettez à disposition des clients, les dépliants, les horaires des différentes lignes, les adresses de loueurs de vélos... dans un classeur, par exemple.
- Facilitez la découverte du territoire, en mettant à disposition des guides de visites, de randonnée et des cartes présentant les sentiers.
- Sur de faibles distances à parcourir, des solutions alternatives sont possibles en encourageant en priorité l'usage de modes de déplacement doux. En proposant à vos clients, par exemple des parcours piéton, en mentionnant le temps de trajet pour se rendre dans le centre ville.
- Mettez des vélos à disposition des clients pour leurs déplacements de proximité.

Pour l'hébergeur

- Pour les trajets domicile-travail des salariés, l'entreprise, en fonction de sa taille, peut avoir intérêt à mettre en place des mesures spécifiques :
 - Réalisez un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) au sein de votre établissement, éventuellement inter-entreprises. Bien conçu, il permet de réduire en moyenne de 15 % sur trois ans le nombre de déplacements en voiture vers le site concerné.
 - Encouragez les transports alternatifs par rapport à "l'auto-solisme" (une seule personne par véhicule) : ramassage collectif d'entreprises, co-voiturage entre employés d'entreprises proches, transports en commun (participation aux abonnements des salariés), vélo (mise à disposition, achat groupé, accord avec un loueur de vélo...), marche à pied.
 - Mettez en place des stationnements en concertation avec l'ensemble des collaborateurs en encourageant les modes doux (parc à vélos le plus proche de l'entrée...).
- Agissez sur l'acheminement des clients depuis leur domicile jusqu'à leur lieu de séjour en leur proposant au moment de l'inscription des modes de déplacements.
- Proposez aux clients de les acheminer entre la station de car la plus proche et le site d'hébergement.
- Nouez des partenariats avec des loueurs de véhicules pour les personnes qui viendraient en train par exemple.
- Le personnel en charge de l'accueil téléphonique doit être en mesure de fournir toutes les informations pratiques sur les transports collectifs mais il peut également être chargé d'encourager avec tact les clients à laisser leur voiture à la maison pendant les vacances ou éventuellement de proposer du « parking mort » (laisser leur voiture garée en sécurité) pour la durée de leur séjour.
- Proposez des systèmes de transport collectif à partir du site, pour se rendre sur d'autres sites, si votre volume de clientèle le permet.

Les équipements

- Prévoyez un garage ou un emplacement sécurisé et visible pour les vélos.
- Cantonnez les voitures des clients à l'entrée du site, sur un parking aménagé pour limiter la circulation sur le site.
- Prévoyez également des douches pour les collaborateurs qui utilisent le vélo.
- Munissez vous de vélos électriques pour les petits déplacements.

Pour en savoir plus

Magestour – volet méthodes et connaissances - MC 17 - p.109
Site internet : www.magestour.com

DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

DÉPLACEMENTS

Les petits gestes quotidiens

*Se déplacer sur le territoire
du Ventoux*



LA MARCHÉ À PIED

Si vous arrivez dans la commune en voiture, choisissez un parking en périphérie pour limiter le trafic et l'encombrement dans le centre.



LE VÉLO

Sur de petite distance, dans la commune, le vélo est le mode de déplacement le plus rapide !

La vitesse moyenne du vélo en ville est de 14 km/h et il permet de se garer près d'un commerce en seulement 2 ou 3 min.



LE COVOITURAGE OU POINT STOP

Consiste à partager un véhicule sur un trajet déterminé, pour des déplacements quotidiens au sein du territoire ou sur une grande distance.



LE TRAIN, LA SNCF

Pour des déplacements au sein du département ou pour de plus longues distances.



LE CAR, TRANSCAUCLOSE

Des cars réguliers pour des déplacements au sein du département.

LE BUS, COVE OU TCRA

Des bus réguliers pour des déplacements au sein des grandes villes.

> Affiche téléchargeable sur le site du CME CPIE 84
Rubrique outils pédagogiques





**LE JARDIN
LES ESPACES
VERTS**

SOMMAIRE

le contexte	75
l'autodiagnostic	76
les jardins, les espaces verts sur votre territoire	77
les gestes et les équipements	80
des outils pour votre hébergement	83

LE CONTEXTE

Le Vaucluse est globalement sous climat méditerranéen mais il existe de la plaine comtadine au piémont du Ventoux ou des Monts de Vaucluse, une multitude de microclimats. Les conditions climatiques dans un jardin ou un espace vert dépendent alors de l'exposition et de l'altitude. Les températures sont élevées en été et assez douces en hiver avec des épisodes de gel réguliers.

Sur la majeure partie du territoire nous retrouvons un sol calcaire, particulièrement sec en dehors des zones de plaines. Ce climat sec présente des précipitations faibles et mal réparties dans le temps (orages souvent violents en automne) et la nature du sol ne favorise pas la présence d'eau en surface.

Le réseau hydrographique local est constitué par différents cours d'eau qui descendent soit du Mont Ventoux soit des Monts de Vaucluse. Alimentés principalement par les pluies, ces cours d'eau semi-permanents ont pour la plupart un régime torrentiel typique des cours d'eau méditerranéens. Toutefois, autour de Velleron, les Sorgues présentent un débit régulier et permanent dû à leurs origines karstiques.

Les canaux qui traversent notre territoire depuis plusieurs siècles ont pour fonction principale aujourd'hui l'irrigation des terres agricoles. Ils ont constitué un facteur indispensable au développement de l'agriculture vauclusienne. Du fait du développement des espaces bâtis sur nos territoires, nos canaux d'irrigation desservent de plus en plus de parcelles dont les propriétaires ne sont plus des agriculteurs mais des particuliers disposant de jardins ou d'espaces verts. Pour eux, les usages de l'eau brute sont divers : l'arrosage des jardins et potagers, le remplissage des piscines ou encore le lavage des voitures, ce qui permet une économie importante d'eau potable.

L'AUTODIAGNOSTIC

Le jardin / l'espace vert

Est-ce que votre hébergement se situe en zone rurale ou en zone urbaine ?

Zone rurale

Zone urbaine

Quelles plantes/ arbres/ arbustes privilégiez-vous pour vos espaces verts ?

Une végétation naturellement présente sur le territoire

Un autre type de végétation non présente sur le territoire, qui est _____

Utilisez-vous des produits chimiques ?

Oui, qui sont du type engrais, pesticide, désherbant...

Non

Récupérez-vous l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts ?

Oui

Non

L'arrosage des espaces verts se fait-il entre 18h et 7h ?

Oui

Non

Sensibilisation à l'environnement les activités nature

Mettez-vous à disposition des clients des informations concernant les sites naturels alentours ?

Oui, par les moyens suivants _____

Non

LE JARDIN, LES ESPACES VERTS SUR VOTRE TERRITOIRE

Un jardin / un espace vert en équilibre

Un jardin / un espace vert est un ensemble fondé sur l'échange entre le sol, les plantes, les animaux et l'eau. Et face à ces nombreux éléments qui le composent, cet écosystème est en perpétuel changement.

Le sol « la terre » n'est pas constitué que d'éléments minéraux, mais aussi de myriades de micro-organismes vivants. C'est un écosystème à part entière. Des bactéries aux larves et aux vers de terre, tous ces organismes vivants transforment la matière minérale (roche) et organique (résidus et débris) en aliments assimilables par les plantes. De plus, en remuant la terre de l'intérieur, l'activité de la microfaune aère et allège le sol, ce qui améliore sa perméabilité à l'eau et au système racinaire des plantes. Ainsi, l'action de la microfaune procure un double avantage : elle améliore les ressources du sol et facilite l'accès à ces ressources. Les insectes pollinisateurs sont aussi essentiels et les mammifères sont un bon moyen de participer à la biodiversité mais surtout pour créer et conserver un équilibre naturel.

Nous pouvons composer un jardin / un espace vert en jouant sur la complémentarité des éléments fonctionnels et des associations végétales. En favorisant des espèces bien adaptées à l'environnement naturel, nous pouvons ainsi limiter les consommations d'eau, l'usage de fertilisants et de produits phytosanitaires.

BON À SAVOIR

Un jardin écologique se compose en utilisant les éléments suivants :

- la haie champêtre avec ses 3 strates : arborée, arbustive et herbacée ;
- le bosquet : haie mais en plus grand et avec une lisière forestière ;
- la mare naturelle : en pente douce, avec une flore locale et surtout n'introduisez pas d'animaux !
- les pelouses et prairies naturelles : la grande différence est la hauteur de végétation, à adapter selon les usages du site ;
- le mur de pierres sèches : habitats des sedums et des lézards par exemple ;
- les plantes grimpantes : sur les murs, dans la haie et sur les arbres (qu'elles n'étouffent pas !)
- les nichoirs et mangeoires : les petits plus pour une faune en difficulté lors des hivers rigoureux ;
- les tas de branches et de bois mort : pour les insectes décomposeurs (vitax pour les écosystèmes) et pour certains oiseaux comme le troglodyte.

LE JARDIN, LES ESPACES VERTS SUR VOTRE TERRITOIRE

Les espèces végétales adaptées à votre environnement

Pour les terrains secs

Les arbres

Abricotier
Amandier
Arbre de judée
Azerolier
Cèdre de l'Atlas
Chêne vert
Cyprès de Provence
Erable de Montpellier
Figuier
Jujubier
Micocoulier de Provence
Olivier
Pin d'Alep
Pin sylvestre
Pistachier vrai
Poirier à feuille d'amandier
Sorbier domestique
Tilleul « de Carpentras »

Les arbustes

Alaterne
Amélanchier commun
Arbousier
Baguenaudier
Buis
Ciste cotonneux
Ciste à feuille de Saugue
Coronille glauque
Daphne garou
Epine du Christ
Filaire à feuilles étroites
Gattilier
Globulaire turbith
Grenadier
Indigotier
Jasmin d'hiver
Laurier rose
Laurier tin
Lavatère arbustive
Luzerne arborescente
Lilas
Lilas des Indes
Myrte commune
Pistachier lentisque
Pistachier térébinthe
Prunellier
Romarin
Sauge d'Afghanistan
Sauge de Jerusalem
Teucrium

Les plantes

Les grimpantes
Bignone
Fleur de la passion
Jasmin
Jasmin étoilé
Salsepareille
Solanum jasminoides
Vigne

Les fleurs

Iris
Iris pallida
Jane Philip
Mer du Sud
Betty Simon
Feu du Ciel
Immortality

Roses

Nozomi
Rosiers pimprenelle
Rosier banks
Agathe incarnata
La Belle Sultane
Rosa macrantha
Mutabilis
Luberon

Autres fleurs

Perce-neige
Crocus d'automne
Narcisse
Tulipes
Glaïeul
Ail d'ornement

Pour les terrains humides

(si vous êtes à proximité d'un cours d'eau ou d'un canal ouvert)

Les arbres

Aulne blanc
Aulne glutineux
Erable champêtre
Frêne élevé
Frêne oxyphylle
Merisier
Noyer à fruit
Orme champêtre
Peuplier blanc
Peuplier d'Italie
Peuplier noir
Platane var « Valis Clausa »
Saule blanc

Les arbustes

Cornouiller sanguin
Saule drapé
Saule pourpre
Saule à trois étamines
Saule des vanniers
Sureau noir

Les plantes

Les fleurs
Iris sibirica
Miscanthus
Joncs
Eupatorium cannabinum
Filipendula rubra
Myosotis palustris
Ligularia 'Osiris Fantasie'

En plus

Les herbes aromatiques et les fleurs

Certaines plantes riches en nectar ou colorées attirent plus les pollinisateurs.

Marguerite, Pâquerette, Reine des prés, Agastache, Népéta, Souci, Bourrache, Fenouil, Marjolaine, Sarriette, Lavande, Thym, Sauge, Phacélie, Mauve, Menthe, Capucine, Giroflée, Carotte, Rose, Aneth, Angélique.

Les plantes vivaces adaptées, qui peuvent fleurir en été

Ce sont des plantes résistantes à la sécheresse, aux hivers froids et restent d'une année sur l'autre.

Germandrée de Marseille, Thym, Lavande, Romarin, Origan, Santoline, Joubarbe, Sedum "Bertram Anderson", Sauge des Balkans, Scabieuse de Macédoine, Céphalaire géante, Aster sericeus, Coreopsis tripteris, Gaura lindheimeri, Monarde fistuleuse, Verge d'or rugueuse, Pavot d'orient.

BON À SAVOIR

- Privilégiez les espèces sauvages qui poussent spontanément dans votre jardin ou espace vert, afin de ne pas trop consacrer de temps, d'eau et d'argent à son entretien.
- Évitez certaines plantes invasives notamment l'ailante, le buddleia davidii, l'érable negundo, l'herbe de la pampa, car ces espèces peuvent se propager de façon incontrôlable, envahir votre jardin, prendre la place des plantes locales.
- Préférez des haies traditionnelles diversifiées à base d'aubépine, de cornouiller sanguin et de cornouiller mâle par exemple.
- Associez les plantes dans le jardin ou l'espace vert. Chaque plante ayant des spécificités, elles peuvent créer des synergies entre elles. Avec leurs racines, les plantes modifient le sol, prélèvent des éléments minéraux et elles peuvent influencer la croissance des plantes voisines.

L'irrigation, l'eau du Canal de Carpentras

Suivant où se trouve votre hébergement, vous pouvez vous adresser à l'Association Syndicale Autorisée du Canal de Carpentras qui distribue l'eau. Celle-ci pourra vous renseigner sur les dessertes en eau (gravitaire ou sous pression). Les usages de cette eau peuvent être divers : l'arrosage des jardins, des espaces verts, le remplissage des piscines... ce qui permet une économie importante d'eau de ville.

Le Canal de Carpentras

Adresse : 232 boulevard Frédéric Mistral - 84200 Carpentras

Tél: 04 90 63 10 73

Site Internet : www.canaldecarpentras.com

LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes

La gestion du jardin / des espaces verts

- Privilégiez un désherbage manuel ou thermique ou des techniques alternatives de gestion de l'herbe (plantes couvre-sol, couverts permanents, paillage).
- Utilisez un désherbant thermique comme alternative aux produits chimiques.
- Fauchez les herbes folles avant leur montée en graine afin de maîtriser leur prolifération.

- Construisez des abris pour les invertébrés, les reptiles, les oiseaux, les hérissons est un bon moyen de participer à la biodiversité mais surtout de créer et de conserver un équilibre naturel pour votre jardin ou espace vert.
- Laissez des coins en friches ou des espaces sans aucune intervention de l'homme, si vous pouvez. Ce peut être un refuge pour la biodiversité.

- Vous pouvez engager un plan de gestion différenciée (c'est la valorisation du milieu en adaptant l'entretien de chaque espace en fonction de sa situation, son rôle dans le paysage, sa composition et son utilisation) afin de limiter les interventions avec équipements aux seules zones très fréquentées.

- Mettez en place un compost. Il permet de produire un humus de qualité profitable au bon développement des plantes. Il permet aussi de réduire les charges d'exploitation (moins de fertilisant à acheter).

- Utilisez l'intervention d'insectes auxiliaires comme les coccinelles européennes pour vous débarrasser des insectes parasites (lutte biologique), en favorisant des milieux propices à leur développement.
- Préférez les produits autorisés en agriculture biologique.
- Si vous utilisez des produits phytosanitaires respectez les doses prescrites et les consignes de sécurité.
- Ne traitez pas avant la pluie.

L'arrosage

- Les arbres et arbustes ont besoin d'environ 20 litres/m²/semaine dans la première année. Après la première année on arrose quand ils montrent des signes de soif. Pour les arbres fruitiers il est bon de les arroser quelques années supplémentaires.

- Des arrosages espacés mais copieux permettent d'habituer les plantes à aller chercher de l'eau en profondeur (en développant leurs racines). Les jeunes plantes ou celles à enracinement superficiel doivent toutefois être arrosées tous les deux ou trois jours.
- Le moment de la journée au cours duquel on arrosera est très important et dépend de la saison, de la température et du mode d'arrosage.
 - Au printemps, en automne ou quand les nuits sont fraîches, on conseille d'arroser le matin pour que le sol ait le temps de se réchauffer pendant la journée.
 - Pendant les périodes chaudes, on arrosera en fin d'après-midi ou encore très tôt le matin (entre 6h et 8h30) pour réduire les pertes par évaporation. Lors des journées de grand vent, arroser ne sert pas à grand-chose.
 - L'arrosage par aspersion qui mouille toute la plante est à privilégier le matin car en pleine journée les gouttes restant sur les feuilles peuvent les brûler et le soir elles favorisent le développement de maladies.
 - L'arrosage au pied des plantes peut se pratiquer à différents moments de la journée. C'est la méthode qui limite au maximum l'évaporation. Éviter d'arroser juste avant la tombée de la nuit pour limiter une condensation favorable aux maladies.

Une plante peut récupérer si elle a eu soif. À l'opposé, l'excès d'eau est presque toujours néfaste.

BON À SAVOIR

Arroser la pelouse

Si vous arrosez trop souvent votre pelouse, elle va jaunir à la moindre pénurie d'eau. Il vaut mieux l'arroser une bonne fois tous les sept à dix jours. Les racines seront profondes et elle résistera mieux à la sécheresse. Il faut bien-sûr choisir des herbes (graminées...) locales. Il existe aussi des alternatives au gazon, un couvre-sol vert, par exemple, est beaucoup plus faciles à entretenir (*Zoysia tenuifolia*, *Lippia nodiflora*).

Le paillage

Une fois que vous avez arrosé, il faut éviter l'évaporation pour conserver l'eau. La technique du paillage permet de protéger les plantes en les entourant d'un matériau qui garde l'humidité (feuilles, écorces, paille, tonte de gazon...). Le paillis protège la terre de la morsure du soleil, d'un arrosage trop puissant, trop battant, et des changements rapides de température. Il ralentit la repousse des plantes indésirables. Il empêche la formation d'une croûte de battance en sols limoneux. Il crée un milieu de vie pour la microfaune du sol, les bactéries, les insectes et autres invertébrés. Il peut être mis en place au printemps, dès le mois de mars.



Les gestes pour le canal

■ L'irrigation en gravitaire permet un apport naturel en limon aux parcelles. Les limons sont des particules très fines et très riches qui fertilisent la terre, deux techniques sont envisageables.

- Par submersion : inondation de la parcelle. L'opération est longue et correspond au temps que met l'eau pour humecter toute la parcelle. Elle ne convient pas aux cultures maraîchères qui risqueraient d'être endommagées. Elle est souvent utilisée pour les prairies.
- À la raie : c'est la technique traditionnelle d'irrigation des maraîchers comtadins. L'eau est canalisée dans des sillons qui circulent de chaque côté des rangées d'arbres ou de plants. Le nivellement des raies doit être fait de telle manière que l'eau n'arrive ni trop vite en bout de la parcelle (mauvaise infiltration), ni trop lentement (stagnation). Elle est plus économe en eau que la technique par submersion.

■ L'irrigation sous pression.

L'arrosant prélève l'eau à partir d'une borne. L'eau arrive chargée d'une quantité de limon plus ou moins importante. Il est très fortement conseillé d'installer un filtre au niveau de la borne d'arrosage afin de ne pas boucher les trous de vos asperseurs ou de votre goutte à goutte.

- Arrosez par aspersion (par le dessus).

Cette technique consiste à reproduire la pluie. Elle permet de gérer les apports d'eau avec précision en les faisant correspondre aux besoins agronomiques des plantes. Elle nécessite une pression importante provenant d'un réseau collectif sous pression ou d'une pompe complétant un réseau gravitaire.

- Arrosez au goutte-à-goutte.

Le système de goutte-à-goutte est la technique la plus économe en eau mais nécessite souvent une minuterie. Un arrosage de 12h tous les 4 jours est suffisant. Il apporte l'eau au pied de la plante sans mouiller le feuillage. Les doses réduites mais fréquentes maintiennent un bulbe d'humidité au contact des racines. Cette technique ne permet pas un retour de l'eau au milieu ou aux nappes. Elle limite également le développement racinaire des plantes et peut donc les rendre plus sensibles à la sécheresse.

La sensibilisation de la clientèle

■ Valorisez les efforts faits en faveur de la biodiversité en informant votre clientèle et en proposant des observations à l'aide de jumelles, de boîtes à insectes, de loupes.

■ Rapprochez-vous des associations et des structures de découverte de la nature et d'éducation à l'environnement les plus proches de chez vous. Elles pourront probablement vous accompagner dans votre projet (interventions directes, échange d'outils et de techniques, formation...) et encadrer des groupes pour des balades.

Les équipements

- Construisez des abris pour les invertébrés, les reptiles, les oiseaux, les hérissons.
- Vous pouvez vous procurer un composteur auprès de votre communauté de communes. Des composteurs de jardin sont également disponibles dans le commerce.

- Installez un système d'arrosage avec des programmeurs.

Un système d'arrosage avec des programmeurs permet une gestion efficace et centralisée de l'eau. Bien programmés, ils permettent l'arrosage nocturne qui évite ainsi l'évaporation, et donc les pertes d'eau.

- Mettez en place une citerne pour récupérer l'eau de pluie venant d'une toiture. Pour les secteurs en irrigation gravitaire où les tours d'eau sont assez espacées, vous pouvez également faire des réserves avec l'eau du canal d'irrigation.

- Préférez des matériaux naturels et régionaux pour les aménagements extérieurs (voies d'accès, abords de l'établissement, parkings).

- Choisissez des matériaux minéraux en rapport avec la nature géologique du site (couleurs proches). Par exemple, si vous enrochez, utilisez de préférence des pierres caractéristiques du lieu.

- Conservez des surfaces perméables sur les parkings et limitez l'utilisation du bitume et du béton pour les surfaces d'accès et de circulation. L'asphalte, le bitume, le goudron, le ciment, etc. imperméabilisent le sol et réduisent les surfaces disponibles pour l'infiltration naturelle de l'eau de pluie.

- Dissimulez le parking et les véhicules en stationnement, soit en l'implantant dans une zone discrète du site, soit à l'aide des plantations.

- Protégez les sols de l'érosion en installant sur les zones en pente des plantes pérennes et arbustes qui vont stabiliser le terrain par leurs racines.



Pour en savoir plus

Magestour – volet méthodes et connaissances - MC 23 - p. 135

Site internet : www.magestour.com

DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

JARDIN

Les petits gestes quotidiens

Tous les déchets organiques peuvent être compostés, en particulier les matériaux d'origine végétale



*Il est préférable de le couvrir, afin de le maintenir humide.
Retournez-le tous les 2 mois
et au bout d'une dizaine, il est prêt à être utilisé.
Quand il est bien décomposé, il est noir, souple et sans lombrics.*



LES RISQUES NATURELS

SOMMAIRE

le contexte	87
l'autodiagnostic	88
les risques sur votre territoire	89
les gestes et les équipements	91
des outils pour votre hébergement	96

LES ENJEUX EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

On parle de risques naturels lorsque des populations et des infrastructures sont exposées à un évènement catastrophique d'origine naturelle. C'est une rencontre entre un aléa d'origine naturelle (inondation, feux de forêt...) et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Les risques naturels auxquels le territoire du Ventoux peut être soumis sont les conséquences de son attractivité et des multiples activités qui s'y développent. De plus, certains risques et enjeux sont amplifiés par l'afflux des 34 millions de visiteurs par an qui fréquentent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (seconde destination touristique française).

UNE RÉGION ENTIÈREMENT SOUMISE AUX RISQUES NATURELS

L'exposition du territoire aux risques naturels est directement associée au caractère « extrême » du climat méditerranéen, dont la sécheresse estivale et la violence des précipitations automnales favorisent alternativement feux de forêt, mouvements de terrain et inondations. La présence de reliefs abrupts contribue au caractère torrentiel des écoulements et à la fréquence des mouvements de terrain. Le territoire du Ventoux est également exposé à un risque sismique moyen. Dès lors, la totalité des communes du territoire est confrontée à au moins un type de risque naturel et les communes affectées par ces phénomènes naturels abritent un grand nombre d'habitants, en particulier en période estivale.

LES RISQUES SUR MON TERRITOIRE

Sur le territoire, quatre risques naturels ont été identifiés :

- **Le risque d'inondation :**

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens mais aussi aux eaux de pluie qui restent à la surface (ruissellement).

- **Le risque feux de forêt :**

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs (parties basses) et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (par exemple la foudre) ou humaine. Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordure, ligne de chemin de fer, etc.).

- **Le risque sismique :**

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement pré-existante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols.

- **Le risque mouvement de terrain :**

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

- Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement.
- Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.
- Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

L'AUTODIAGNOSTIC

Information de l'hébergeur

Etes-vous informé des risques naturels (feux de forêt, inondations, séisme, mouvement de terrain) auxquels votre hébergement est éventuellement exposé sur son territoire ?

Oui Non

Si oui, lesquels :

Inondation Séisme
 Feux de forêt Mouvement de terrain

Sur les risques auxquels mon établissement est exposé, j'estime être informé :

1 2 3

*pas du tout
pas assez
suffisamment*

Information de la clientèle

Informez-vous votre clientèle sur :

- les risques naturels de votre territoire ?

Oui Non

- les comportements préventifs à adopter ?

Oui Non

Sur les risques auxquels mon établissement est exposé, j'estime être informé :

1 2 3

*pas du tout
pas assez
suffisamment*

Mesures de prévention

Mettez-vous en œuvre des mesures de prévention des risques naturels éventuels ?

Exemples : débroussaillages, prises électrique en hauteur, arrimage des cuves, kit d'urgence ...

Oui Non

Si oui, lesquelles ? : _____

Mon hébergement répond-il aux normes parasismiques ?

Oui Non

Des mesures de prévention mises en place sur mon hébergement, j'estime qu'il y en a :

1 2 3

*pas du tout
pas assez
suffisamment*

Entourez le chiffre correspondant au total de vos réponses

3

4

5

6

7

8

9

LES RISQUES SUR VOTRE TERRITOIRE

Connaître les risques auxquels nous sommes exposés

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) est un document d'urbanisme qui régleme les constructions sur les zones à risque. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Il y a un PPR pour chaque type de risque.

Tableau des risques naturels majeurs identifiés et des PPR sur le territoire du SMAEMV¹

Communes du territoire	PPR Inondation	PPR Incendie de forêt	Séisme	Mouvement de terrain
Aubignan	PPRi SOMV		Très faible	
Aurel			Très faible	
Le Barroux	PPRi SOMV		Très faible	
Le Beaucet			Très faible	
Beaumont du Ventoux	PPRi O		Très faible	
Bédoin	PPRi SOMV		Très faible	Effondrement
Blauvac	PPRi SOMV		Très faible	
Brantes	PPRi O		Très faible	
Caromb	PPRi SOMV		Très faible	Effondrement
Carpentras	PPRi SOMV		Très faible	
Crestet	PPRi O		Très faible	
Entrechaux	PPRi O		Très faible	
Faucon	PPRi SOMV		Très faible	
Flassan	PPRi SOMV		Très faible	
Lagarde D'Apt			Faible	
Lioux			Très faible	
Loriol du Comtat	PPRi SOMV		Très faible	
Malaucène	PPRi O		Très faible	Effondrement
Malemort du Comtat	PPRi SOMV		Très faible	Effondrement
Mazan	PPRi SOMV		Très faible	
Méthamis			Très faible	
Modène	PPRi SOMV		Très faible	
Monieux			Très faible	
Mormoiron	PPRi SOMV		Très faible	Effondrement
Pernes les Fontaines		Massif MVO	Très faible	
Puymeras	PPRi O		Très faible	
La Roque sur Pernes		Massif MVO	Très faible	
Saint Christol D'Albion			Très faible	
Saint Didier		Massif MVO	Très faible	
Saint Léger du Ventoux	PPRi O		Très faible	
Saint Marcellin lès Vaison	PPRi O		Très faible	
Saint Pierre de Vassols	PPRi SOMV		Très faible	
Saint Romain en Viennois	PPRi O		Très faible	
Saint Trinit			Très faible	
Sault			Très faible	
Savoillan	PPRi O		Très faible	
Sérignan du Comtat	PPRi A	Massif U	Très faible	
Vaison la Romaine	PPRi O		Très faible	
Venasque			Très faible	
Villes sur Auzon	PPRi SOMV		Très faible	

Légende : Inondation

PPRi SOMV = PPR Inondation Sud-Ouest Mont Ventoux

PPRi O = PPR Inondation Ouvèze
PPRi A = PPR Inondation Aygues

Légende : Incendie de Forêt

Massif MVO = Massif des monts de Vaucluse Ouest
Massif U = Massif d'Uchad

Une application proposée sur le site d'Information des Acquéreurs Locataires du département, l'IAL Vaucluse, vous propose de définir, à titre indicatif, les risques auxquels votre hébergement est exposé. Rendez-vous sur www.ial-vaucluse.org. Ce site tient compte des aléas identifiés ainsi que des Plan de Prévention des Risques (PPR).

¹ Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

Aller plus loin dans la connaissance des risques

Pour en savoir plus sur ces risques ainsi que sur les consignes de sécurité, il existe des documents réglementaires d'information préventive communiqués par :

- le préfet, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) consultable dans chaque mairie ou sur Internet www.vaucluse.pref.gouv.fr,
- le maire, dans son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il existe, celui-ci est consultable par ses administrés et se complète d'un plan d'affichage des risques et consignes.

• Le point réglementaire

L'affichage des consignes de sécurité figurant dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est effectué sous la responsabilité du maire (articles R.125-12 et 125-14 du Code de l'environnement) et est obligatoire pour :

- les établissements recevant du public (ERP), d'un effectif (public et personnel) supérieur à cinquante personnes,
- les immeubles destinés à l'exercice d'une activité (industrielle, commerciale, agricole ou de service), d'un nombre d'occupants supérieur à cinquante personnes,
- les terrains de camping et de caravanage soumis à permis d'aménager, d'une capacité supérieure soit à cinquante campeurs sous tente, soit à quinze tentes ou caravanes à la fois,
- les locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements.

LES GESTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les gestes et les consignes de sécurité

Face à ces différents risques naturels, il existe des consignes de sécurité vous permettant de réduire l'exposition de votre hébergement aux risques naturels et de préserver au mieux la sécurité de votre personnel et de vos clients en cas de crise.

En cas d'inondation

Le rôle du gestionnaire

Agir avant

- Mettez en place un affichage sur le risque et sur les comportements à adopter (cf. *affichette p.96*)
- Consultez régulièrement les outils météorologiques disponibles, notamment les prévisions et les cartes de vigilance météorologiques sur www.meteofrance.com et de crue sur www.vigicrues.gouv.fr afin de pouvoir informer les clients et agir en conséquence.
- Elaborez un dispositif d'alerte (alarme, hauts parleurs, appels téléphoniques, etc.)
- Renseignez-vous auprès de votre mairie sur les lieux d'accueil en cas d'évacuation et les itinéraires pour y parvenir (cf. *Plan Particulier de Mise en Sécurité*).
- Préparez le kit d'urgence (cf. *p93*).
- Mettez à l'abri les produits sensibles (produits chimiques, d'entretien, et médicaments).
- Repérez où se situe le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt des réseaux de gaz et d'électricité de ces réseaux.



Agir pendant

- Si l'eau monte, coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Rassemblez les clients dans des zones en hauteur et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités.
- Gardez avec soi le kit d'urgence (cf. *p93*).
- Relayez l'information émanant des pouvoirs publics auprès des clients.
- Prévenez la mairie si des personnes âgées ou handicapées sont présentes dans votre hébergement.

Les consignes spécifiques au risque d'inondation

- Conservez le strict minimum et ne cherchez pas à préserver le matériel.
- N'utilisez pas les équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques, etc.
- Ne prenez surtout pas votre voiture.
- Rejoignez le(s) point(s) haut(s).
- Ne téléphonez pas afin de ne pas surcharger les lignes téléphoniques.

En cas de feux de forêt

Le rôle du gestionnaire

Au quotidien

- Entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers, et dégager les accès aux hydratants.
- **Débroussailliez les abords des constructions** (50 m autour) et des voiries (10 m de part et d'autre) est une obligation.

Pour se préparer

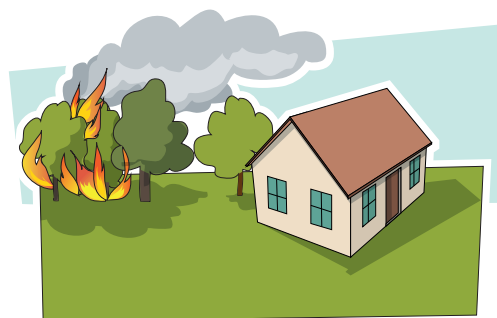
- Mettez en place un affichage sur le risque et sur les comportements à adopter (cf. *affiche p.96*).
- Informez les clients, et en particulier les campeurs, des consignes à respecter en terme d'usage de feu stipulées dans les arrêtés préfectoraux (interdiction de fumer, interdiction d'emploi du feu, interdiction d'accès à certaines zones) (cf. *affiche p.96*).
- Vérifiez le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.
- Prévoyez une zone d'accueil (cf. *Plan Particulier de Mise en Sécurité*).
- Préparer le kit d'urgence (cf. *affiche p.93*).

Agir pendant

- Informez les pompiers (téléphoner au 112 ou 18) avec calme et précision.
- Si possible, maîtrisez très rapidement les départs de feu.
- Fermez les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur).
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.
- Conservez votre kit d'urgence.
- Rassemblez les occupants dans une zone d'accueil protégée (cf. *Plan Particulier de Mise en Sécurité*).

Les consignes spécifiques au risque incendie

- Conservez le strict minimum et ne pas chercher à préserver le matériel.
- Ne restez pas isolé.
- Rejoignez le(s) point(s) de regroupement.
- Ne vous approchez pas des foyers.
- Ne gênez pas le travail des pompiers.
- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger les lignes téléphoniques.



BON À SAVOIR

Application Prévention Incendie



Il existe une application smartphone développée par l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne qui vous informe en temps réel sur les réglementations d'accès aux massifs pendant l'été. De plus, vous pouvez également connaître les niveaux de risques lors de vos balades en forêt, allerter les secours, signaler un feu ou encore réviser vos connaissances en jouant au quizz.

www.prevention-incendie-foret.com

En cas de séisme

Le rôle du gestionnaire

Agir avant

- Privilégiez les constructions parasismiques.
- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de groupement de personnes (*cf. Plan Particulier de Mise en Sécurité*).
- Evitez de placer des objets lourds sur des étagères.
- Mettez en place un affichage sur le risque et sur les comportements à adopter (*cf. affiche p.96*).
- Préparez un kit d'urgence (*cf. affiche p.93*).



Les consignes spécifiques au risque séisme

- Restez où vous êtes :
 - à l'intérieur, mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide. Éloignez-vous des fenêtres.
 - à l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...).
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.
- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger les lignes téléphoniques.

Après la première secousse

- Attention aux répliques, il peut y avoir d'autres secousses.

En cas de mouvements de terrain

Chutes de blocs, retraits-gonflements d'argiles, affaissements et effondrements de cavités, glissements de terrain.

Le rôle du gestionnaire

Agir avant

- Détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés.
- Informez-en les autorités.
- Dans le cas des campings, lorsqu'une falaise ne peut être purgée et que le danger est sérieux, déplacez les emplacements menacés.

Agir pendant

- Évacuez les clients si un mouvement se déclare, puis assurez-vous que toutes les personnes concernées ont été évacuées.
- Interdisez l'accès à la zone de danger.
- Informez les clients.

Les consignes spécifiques au mouvement de terrain

- Ne restez pas isolé.
- Rejoignez le(s) point(s) de regroupement.



Les équipements multirisques

Le kit d'urgence

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Préparez les objets de première nécessité indiqués ci-après et regroupez-les dans votre malle d'urgence. Placez-le dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.



A l'avance

- Eau : 6 litres par personne en petites bouteilles.
- Nourriture de secours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, etc.
- Outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo).
- Bougies avec allumettes ou briquet.
- Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle.
- Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.
- Un double des clés des bâtiments (pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou se retrouver bloqué dehors ensuite).
- Un double des clés de voiture (pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route).

Au dernier moment

- Un téléphone portable avec batterie chargée.
- Argent liquide ou carte de crédit.

A prévoir également

- Vêtements et chaussures de rechange.
- Papier hygiénique, hygiène personnelle.
- Sacs de couchage.
- Jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. (si la situation devait durer, cela permettrait aux enfants de passer le temps).

Construire son plan d'urgence (PPMS)

• Le point réglementaire

Les gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) sont tenus de veiller à la sécurité des personnes fréquentant leur établissement et sont encouragés à concevoir un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) sur le modèle de ceux en vigueur dans les établissements scolaires.

La crise est très souvent une situation d'urgence. L'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite. Anticiper en amont un lieu de rassemblement, un sac de médicaments, une liste de numéros d'urgence, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide, sont autant de gestes et d'actions qui permettront de mieux vous protéger et protéger vos proches, vos employés et vos clients. Réaliser un plan personnalisé pour son hébergement est important, car chaque hébergement a ses spécificités.

Voici un exemple de préparation de crise :

1. Assurer la sécurité de votre hébergement

Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son hébergement. C'est pourquoi les employés de l'établissement doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz du site.

Pour votre hébergement vous pouvez réaliser un tableau avec les informations importantes :

- Tableaux informatifs sur l'alimentation en eau, en gaz et en électricité

EAU

Emplacement du robinet	Dans le local technique, à gauche du compteur
Consignes d'arrêt	Tourner la manette rouge à 90° (à l'horizontale) sur la droite
Téléphone des services publics	Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux : 08 10 43 94 39

GAZ

Emplacement du robinet	Dans la cuisine sous l'évier
Consignes d'arrêt : <i>Coupez l'alimentation uniquement lorsque les autorités vous disent de le faire</i>	Fermer le robinet relié au tuyau bleu dans la cuisine
Téléphone des services publics	0 800 47 33 33

ÉLECTRICITÉ

Emplacement du robinet	Sur le compteur électrique dans le local technique
Consignes d'arrêt	Tournez le plus gros bouton en mettant la barre à l'horizontale
Téléphone des services publics	0 08 10 81 13 29 (ERDF Carpentras)
Extincteur	Les extincteurs sont présents dans les couloirs de l'établissement

N'hésitez pas à réaliser des dessins, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau, en gaz...

2. Les numéros d'urgence

La liste des numéros d'urgence doit être établie avec attention et placée près de votre téléphone, mais aussi affichés dans votre établissement. Vous pouvez aussi programmer ces numéros sur vos téléphones fixes et mobiles.

3. Les scénarios d'évacuation

- Lorsque c'est possible, il est souhaitable de prévoir deux sorties de secours pour toutes les pièces de l'hébergement.
- Condamnez l'accès aux ascenseurs.
- Prévoyez des itinéraires pour évacuer en cas d'évacuation obligatoire, en veillant à pouvoir atteindre les sorties de ville le plus rapidement possible au Nord, au Sud, à l'Est, et l'Ouest. Les autorités vous aideront par messages radio en temps réel.

Le personnel doit être préparé et formé à informer et à évacuer la clientèle vers les points de rassemblement.

4. Exercice d'évacuation

- Organisez un exercice collectif d'évacuation avec l'ensemble du personnel au moins une fois par an, si possible en collaboration avec les Sapeurs Pompiers.
- Repérez les personnes vulnérables qui auraient besoin d'aide pour évacuer.

5. Les lieux de rassemblement

- Choisissez des endroits sûrs où toutes les personnes présentes se rassembleront en cas d'évacuation d'urgence du site.
- Signalez par des panneaux ou des affiches la ou les zone(s) de rassemblement que vous aurez définies.

Les numéros d'urgence

Numéro d'urgence européen	112
Pompier	18
Police	17
Commissariat proche	
SAMU	15
Médecin de famille	
EDF	
Gaz de France	
Service des eaux	
Hôpital	

Tableau à compléter



DES OUTILS POUR VOTRE HÉBERGEMENT

RISQUES Les consignes de sécurité

Conduite à tenir face
aux risques naturels majeurs

DANS TOUS LES CAS

écoutez la radio
France bleu
Vaucluse



n'emportez que
le nécessaire
(médicaments, papiers)



INNONDATION



fermez les portes
et fenêtres



coupez gaz
et électricité



montez
dans les étages



en cas de pluie torrentielle
gagnez au plus vite
les hauteurs

SÉISME



à l'intérieur
abritez-vous
sous un meuble



à l'extérieur
éloignez-vous
des bâtiments



en voiture
arrêtez-vous et
ne descendez pas



coupez gaz
et électricité



évacuez
les bâtiments

FEU DE FORÊT



éloignez-vous
du feu



ouvrez portails
et barrières



enfermez-vous
dans un
bâtiment dur



fermez portes et
fenêtres, bouchez
les entrées d'air



MOUVEMENT DE TERRAIN



sortez des
bâtiments



éloignez-vous
des bâtiments

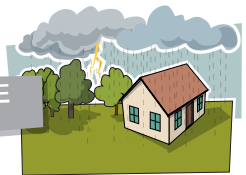


fuyez la zone
de danger



fuyez la zone
de danger

VIGILANCE MÉTÉO



VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : Des phénomènes dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics et les médias (tv, radio...)

VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics et les médias (tv, radio...)

VIGILANCE CRUE : Le site internet national www.vigicrues.gouv.fr vous permet de vous informer sur les débits des cours d'eau et les niveaux de vigilance en temps réel pour faire face au danger susceptible de se produire dans les 24 heures à venir.

> Affiche téléchargeable sur le site du CME CPIE 84
Rubrique outils pédagogiques

Un diagnostic de vulnérabilité

Il vous est fortement conseillé de réaliser un « Diagnostic de vulnérabilité », ce diagnostic vous permettra de connaître les phénomènes, mais aussi les conséquences et les mesures à mettre en place pour vous prémunir face aux risques naturels. Le diagnostic de vulnérabilité n'est pas une obligation réglementaire en soi, sauf s'il entre dans le cadre du règlement de certains PPR. Cependant la réglementation dans de nombreux textes précise la responsabilité du chef d'établissement en matière de prévention et de protection vis-à-vis des risques.

Vous pouvez réaliser vous-même un pré-diagnostic de vulnérabilité à l'aide de guides méthodologique comme par exemple celui du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation) intitulé « Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité - Guide méthodologique », téléchargeable gratuitement sur le site www.cepri.net rubrique publications et documents.

Si nécessaire, vous pouvez faire appel à un bureau d'étude spécialisé pour un diagnostic plus complet.

Certaines mesures de réduction de la vulnérabilité rendues obligatoires par un PPR peuvent bénéficier de financements dans le cadre du FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – ex fonds « Barniers »). Le taux de financement maximum est de 40 % (biens d'habitation) et 20 % (biens à usage professionnel). Pour plus de renseignements sur le FPRNM, contacter la Préfecture ou la Direction Départementale des Territoires.

LEXIQUE

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information sur les Risques Majeurs

ERP : Établissements Recevant du Public

FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

IAL : Information des Acquéreurs Locataires

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PPR : Plan de Prévention des Risques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SMAEMV : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

INFORMER ET MOBILISER LA CLIENTÈLE

Comment diffuser l'information ?

Mieux prendre en compte le développement durable dans votre établissement nécessite une responsabilisation de votre clientèle grâce notamment à des supports d'information spécifiques. Toutefois, ces supports doivent être utilisés avec discernement afin de ne pas saturer l'espace de messages environnementaux et lasser votre clientèle.

- Créez une signalétique suivant les thématiques et utiliser des outils d'information visuelle en apposant des affichettes (achat de produits locaux par exemple) là où cela vous semble pertinent, en privilégiant la simplicité des pictogrammes et les messages que vous voulez faire passer dans plusieurs langues.
- Profitez des échanges, pour informer et sensibiliser la clientèle.
- Informez abondamment le personnel sur les dispositifs que vous mettez en place et sur leur rôle. Des formations spécifiques peuvent être envisagées.
- Proposez des visites de sites, des balades à vos clients (des balades naturalistes, un centre de tri, une plate forme de compostage...)
- Mettez à disposition les brochures établies par les autorités responsables des différentes politiques environnementales (guides du tri, brochures des autorités organisatrices de transports, guides et prospectus sur les itinéraires de circulations douces, voies vertes, véloroutes et itinéraires cyclables, etc). Elles doivent être consultables au minimum à l'accueil de votre établissement ou dans des classeurs dans les chambres.
- Sur votre site Internet, vos documents ou brochures, n'hésitez pas à valoriser votre démarche environnementale en indiquant discrètement des textes, des logos. Ils gagneront ainsi en originalité. Par exemple, sur vos brochures, mentionnez "imprimé sur papier recyclé" ou "papier provenant de forêts gérées durablement".
- Communiquez sur votre site Internet des possibilités de dessertes en transports en commun, les correspondances depuis les principales gares.

DES INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE LABELLISATION EXISTANTES

Labellisation touristique

Lorsque le gestionnaire d'un hébergement touristique met en œuvre des actions d'amélioration environnementale de son hébergement, il peut décider d'engager une démarche d'éco-labellisation ou de certification environnementale. L'éco-labellisation permet de rendre visible une démarche cohérente et globale d'amélioration environnementale, voire de prise en compte du développement durable.

S'y engager doit faire l'objet d'une véritable réflexion préalable car sa mise en œuvre nécessite :

- Du temps : l'hébergeur doit s'engager dans la définition, le suivi et l'évaluation des actions nécessaires pour répondre aux exigences du label. L'appui d'un prestataire ne peut suffire à lui seul.
- Des moyens pour faire face d'une part aux coûts de labellisation et d'audits réguliers et d'autre part – et surtout – aux investissements rendus nécessaires par la démarche.
- Une mobilisation de tous : le personnel, les fournisseurs... et bien sûr les clients.

Toutefois, alors que 55 % des clients se déclarent prêts à choisir un établissement éco-labellisé, la démarche peut représenter un avantage comparatif non négligeable sur le marché.

En outre, la méthode et les procédures associées à la labellisation permettent de s'engager dans une véritable démarche de progrès et d'en mesurer à coup sûr les résultats.

Nous proposons ici une analyse comparative sommaire, les principales démarches d'éco-labellisation engagées en région. Pour vous aider dans vos projets d'éco-labellisation, vous pouvez également vous rapporter aux démarches MAGESTOUR et Itinéraire Eco 3. Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, vous propose par l'intermédiaire de cet outil www.itineraire-eco3.com, une plateforme internet permettant de faciliter votre processus de labellisation et de vous guider jusqu'à l'obtention d'un label environnemental reconnu : La Clef Verte, L'Ecolabel Européen ou Green Globe.

La mise en place d'une démarche environnementale au sein de votre établissement peut vous conduire vers une démarche de labellisation.

Voici les principaux labels touristiques présents en région :

Quel type d'hébergement ?	Quels critères ?	Contraintes les plus significatives
 Tout types d'hébergement.	Clef verte, label privé > www.laclefverte.org <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation à l'environnement.• Gestion de l'eau, énergie, déchets.• Achats responsables.	<ul style="list-style-type: none">• Coût minimum 200 €.• Chaque grille de critères change en fonction de l'hébergement.• Le label vise essentiellement le volet environnemental.



Eco label Européen > www.ecolabels.fr

Tout type d'hébergement.

- Gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Valorisation des énergies renouvelables.
- Lisibilité du logo.
- Amélioration de l'environnement local.

- Coût de 1200 € à 6000 €.
- Le processus administratif est assez complexe.
- Les exigences écologiques sont assez élevées.



Green globe, label international > www.greenglobe.com/france

Tout type d'hébergement.

- Mise en avant des communautés locales.
- Management du développement durable.
- Protection du patrimoine culturel.
- Préservation de l'environnement.
- Lisibilité du logo.

- Coût de 650 € à 5000 €.
- Il comporte des lacunes sur le volet sociétal et sur le volet gouvernance.



Hôtel au naturel, marque collective protégée > www.hotels-au-naturel.com

Hôtel dans un Parc Naturel Régional

- Caractère régional valorisé.
- Respects de l'environnement.
- Restaurant aux produits locaux.

- Le client accède à la nature directement à pied.
- Hôtel 2 étoiles minimum.
- Formation du personnel à l'application des actions.
- Recherche de fournisseurs locaux ou le plus près possible pour réduire les trajets des marchandises



Gîtes PANDA label > www.gites-panda.fr

Gîtes de France, situés dans un Parc Naturel Régional ou National

- Préservation de l'environnement naturel.
- Gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Eco-construction.
- Proposent aux touristes la découverte de la nature couplée à une sensibilisation à l'environnement.

- Coût environ 100 €.
- Le gîte doit être 2 épis minimum.
- La nature est à proximité immédiate.
- Forte implication du propriétaire.
- C'est un label thématique dépendant du label Gîtes de France.



Ecogite, qualification > www.ecogite.fr

Gîtes de France, campings

- Gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Bonne incorporation du gîte dans son environnement.
- Démarche essentiellement environnementale.
- Il promeut néanmoins une approche territoriale du tourisme en mettant en valeur le respect du territoire et sa promotion.

- Coût de l'audit non communiqué.
- Ecogite est un label thématique dépendant du label Gîtes de France.



Charte de qualité qualification "environnement" > Portée par Clévacances

Concerne des gîtes, locations et chambres d'hôtes labellisés Clévacances.

- Les performances des appareils électroménagers.
- L'isolation thermique.
- L'utilisation d'ampoules basse consommation.
- L'économie d'eau.
- La gestion des déchets.
- L'utilisation de produits et matériaux sains...

- Etre labellisé Clévacances.
- Le double vitrage est indispensable.
- Pour de nouveaux investissements les matériaux isolants doivent être issus d'une filière de recyclage ou végétaux.



Chouette nature, marque portée par l'ISO 14001 > www.chouettenature.com

Structures touristiques et hôtels de taille moyenne.

- La démarche met en valeur un système de management du progrès continu, et insiste sur la formation et la sensibilisation des acteurs, point fort des démarches de prise en compte des parties prenantes.
- Gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets.
- Achats responsables.

- Coût de l'audit environ 1000 €.
- Une journée sans voiture en haute saison.
- Remplacement des produits chimiques (pesticides et désherbants) par des produits d'origine naturelle.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur - www.ecotourismepaca.fr.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour vous accompagner dans votre démarche environnementale :

■ Association pour les Energies Renouvelables et l'Ecologie (AERE)

Site Internet : www.aere-asso.com

■ Le Centre Méditerranéen de l'Environnement – CPIE Pays de Vaucluse

Site Internet : ecomobilite.vaucluse.over-blog.com

Les déchets

■ La CoVe (Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin)

Site Internet : www.ventoux-comtat.com

■ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Site Internet : www.ademe.fr/paca

Site Internet : www.reduisonsnosdechets.fr

■ ECO-emballages

Site Internet : www.ecoemballages.fr

■ Le Réseau Recycleries & Ressourceries

Site Internet : www.recycleries-ressourceries.org

■ La société SITA SUD

Déchets des ménages (collecte, tri, traitement)

Adresse : 800 HLM le Plan Z. A. C - 84320 Entraigues sur la Sorgue

■ ADELPHÉ

Site Internet : www.adelphé.fr

■ Le Relais (textile)

Site Internet : www.lerelais.org

■ Récylum (ampoule)

Site Internet : www.malampe.org

■ Eco-systèmes (équipements électriques et électroniques, DEEE)

Site Internet : www.eco-systemes.fr/

■ Ecofolio est l'éco-organisme (papiers recyclés)

Site Internet : www.ecofolio.fr/

L'énergie

■ Association pour les Energies Renouvelables et l'Ecologie (AERE)

EIE de la COVE (Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin)

Site Internet : www.aere-asso.com

■ Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) EIE Nord Vaucluse (Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux)

Site Internet : www.ceder-provence.fr

■ Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur Maison de la Région

Site Internet : www.tourismepaca.fr

■ CCI Vaucluse antenne de Carpentras

Site Internet : www.vaucluse.cci.fr

■ CRCI PACA

Site Internet : www.paca.cci.fr

■ ADEME

Site Internet : www.ademe.fr/paca

■ ANAH : Les Services de l'État en Vaucluse Direction départementale des territoires Service Ville

Site Internet : www.anah.fr

L'eau

■ Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

Site Internet : www.smaemv.fr

■ Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Site Internet : www.arpe-paca.org

■ DREAL PACA - le Service Biodiversité, Eau et Paysages (SBEP)

Site Internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

■ Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif de la Région PACA (ATANC PACA)

Site Internet : atanc.paca.free.fr

La consommation durable

■ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Site Internet : www.developpement-durable.gouv.fr

■ Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt
Site Internet : agriculture.gouv.fr/signes-de-qualite
Site Internet : alimentation.gouv.fr/label-qualite-origine

■ Réduisons nos déchets
Site Internet : www.reduisonsnosdechets.fr

■ Cosmebio est l'association professionnelle de la cosmétique naturelle, écologique et biologique.
Site Internet : www.cosmebio.org

■ Les agriculteurs Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site Internet : www.bio-provence.org

■ Le réseau "Bienvenue à la ferme"
Site Internet : www.bienvenue-a-la-ferme.com

■ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Site Internet : ecocitoyens.ademe.fr

■ Le Réseau Action Climat France
Site Internet : www.rac-f.org

■ L'agence Bio est une plateforme nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique
Site Internet : www.agencebio.org

■ Les AMAP - Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
Site Internet : www.reseau-amap.org

■ Alliance Provence - Réseau Régional des AMAP
www.allianceprovence.org

■ L'association AFNOR
Site Internet : www.ecolabels.fr

Les déplacements / l'écomobilité

■ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Site Internet : www.ademe.fr (rubrique : transports)

■ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site Internet : www.regionpaca.fr (rubrique : transports)

■ Le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) Méditerranée
Site Internet : www.cete-mediterranee.fr
(rubrique : transports et déplacements)

■ 123 en voiture - covoiturage
Site Internet : www.123envoiture.com

■ Zapt covoiturage
Site Internet : www.zapt.fr

■ La Roue Verte - covoiturage
Site Internet : www.laroueverte.com

■ Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Site Internet : www.bougezautrement.gouv.fr

■ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Site Internet : www.plan-deplacements.fr

■ Le Centre Méditerranéen de l'Environnement - CPIE Pays de Vaucluse
Site Internet : ecomobilite.vaucluse.over-blog.com

■ Air PACA : Observatoire régional de la qualité de l'air
Site Internet : <http://airpaca.org>

■ La Provence à vélo
Site Internet : www.provence-a-velo.fr

■ A vélo autour du Mont Ventoux
Site Internet : www.destination-ventoux.com

■ Fédération française des Usagers de la Bicyclette
Site Internet : www.fubicy.org

■ Club des villes et territoires cyclables
Site Internet : www.villes-cyclables.org

Le jardin / les espaces verts

- Le Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant du Canal de Manosque
Site Internet : www.cpie04.com
- Le guide pratique de l'arrosant du Canal de Carpentras
Site Internet : www.cme-cpie84.org
- Le végétal votre maison – guide technique pour planter arbres et arbustes dans le Luberon
Site Internet : www.parcduluberon.fr
- Le compostage un geste fertile guide conseils de la Communauté d'agglomération Ventoux – Comtat Venaissin
Site Internet : www.ventoux-comtat.com
- Jardinez sans pesticides, guide conseils du Parc Naturel Régional du Luberon
Site Internet : www.parcduluberon.fr

Les risques naturels

- Bouquet numérique dédié aux risques majeurs du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
Site Internet : www.prim.net ou www.risquesmajeurs.fr
- Plateforme sur les risques en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site Internet : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>
- Direction Départementale des Territoires Pôle de Carpentras
Site Internet : www.vaucluse.equipement.gouv.fr
- Site d'Information des Acquéreurs Locataires du Vaucluse
Site Internet : www.ial-vaucluse.fr
- Alertes de vigilance météo
Site Internet : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
- Le site internet national Vigicrues pour vous informer sur les débits des cours d'eau et les niveaux d'alerte en temps réel
Site Internet : www.vigicrues.gouv.fr
- Guide méthodologique - Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité (CEPRI)
Site Internet : www.cepri.net
(rubrique publications et documents)

BIBLIOGRAPHIE

Pour approfondir votre démarche

Magestour – Manuel de gestion environnementale et sociale à destination des professionnels du tourisme en Provence - Alpes - Côte d'Azur - www.magestour.com

Les déchets

- Nos déchets en questions, mythes et arnaques rudologiques, Pierre André Bernard et Aurélien Delaporte, ADICE, 132 p, 2007
- Guide du traitement des déchets, réglementation et choix des procédés, Alain Damien, Dunod, l'Usine Nouvelle, 464 p, 2013 (6^e édition)
- Gestion des déchets – Environnement, réglementation, organisation, mise en œuvre, Thomas Rogau, Ellipses, 220 p, 2006
- Le compost, Pascal Farcy, Eyrolles, 74p, 2007

L'énergie

- La maison des [néga]watts, Thierry Salomon et Stéphane Bedel, Terre Vivante, 1999
- Fraîcheur sans clim', Thierry Salomon, Terre Vivante, 2004
- La rénovation écologique, Pierre Lévy, Terre Vivante, 2010
- La maison à énergie zéro, Brigitte Vu, Eyrolles, 96p, 2007
- Revue « La maison écologique »

L'eau

- Récupérer les eaux de pluie pour le jardin et la maison – les solutions existantes et leur mise en œuvre, Sylvie Luneau, Ulmer, 144 p, 2008
- Récupérer et gérer les eaux pluviales, Brigitte Vu, Eyrolles, 100p, 2006
- Économiser l'eau et l'énergie chez soi, Guide pratique des solutions simples et rentables, Jean Paul Blugeon, Edisud
- J'économise l'eau à la maison Sandrine Cabrit Leclerc, Pascal Greboval, Terre Vivante

La consommation durable

- Consommer responsable Alimentation, construction, voyages, habillement, transports..., Pascal Canfin, Flammarion, 2008
- Comment entretenir sa maison au naturel – nettoyer et détachez sans produits chimiques, Angela Martin, Dangles, 126p, 2006
- Achetez responsable - Mieux consommer dans le respect des hommes et de la nature, E.Laville & M.Balmain, Seuil, 2006

Les déplacements – l'écomobilité

- Les déplacements dans les écoquartiers, de l'expérimentation aux bonnes pratiques, centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Certu, 188 pages, 2012
- Réaliser un plan de déplacement entreprise, guide à destination des chefs de projet, Collectif ADEME, ADEME, 2013

Le jardin / les espaces verts

- Un jardin (presque) sans eau, économiser l'eau du jardin – choisir des plantes adaptées à sa région – associer le jardin à son environnement, Michèle Lamontagne & Jean Claude Lamontagne, Rustica, 120 p, 2008
- Pelouses écologiques et autres couvre-sols, Edith Smeesters, Broquet, 188p, 2008
- Aménagements écologiques au jardin, 60 créations à réaliser soi même, Brigitte Lapouge Dejan – Serge Lapouge, Terre Vivante, 185p, 2010
- Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant du Canal de Manosque de L'ASCM : association syndicale du canal de Manosque - Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Alpes de Provence - Agribio 04 (groupement des agriculteurs biologiques des Alpes de Haute-Provence)
- Guide pratique de l'arrosant - réalisé dans le cadre des contrats de canaux de Vaucluse par le CPIE des Pays de Vaucluse (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) en partenariat avec les canaux de Carpentras, de L'Isle-sur-la-Sorgue, de Saint-Julien et de Cabedan-Neuf
- Le végétal et votre maison – Guide technique pour planter arbres et arbustes dans le Luberon – Parc Naturel Régional du Luberon – www.parcduluberon.fr – 2010

Les risques naturels

- Bouquet numérique dédié aux risques majeurs du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Site Internet : www.prim.net ou www.risquesmajeurs.fr
- Portail interministériel de prévention des risques majeurs
Site Internet : www.risques.gouv.fr
- Préfecture du Vaucluse : Dossier Départemental des Risques Majeurs et arrêtés préfectoraux
Site Internet : www.vaucluse.pref.gouv.fr

Conception
CPIE des Pays de Vaucluse – Centre Méditerranéen de l'Environnement - www.cme-cpie84.org
AÉRE (Association pour les Énergies Renouvelables et l'Écologie) - www.aere-asso.com

Photos :
B Dignac/ADT84 – Brigitte Leroy – Lionel Davin

conception graphique et illustrations :
La Vache Noire Sud

Illustrations affiche consommation durable :
René Mazin

édition 2012